



## La reprise d'études à l'université

### Quelle place pour les étudiants au parcours non traditionnel ?

*Manon Brézault – OFIP Université Toulouse Capitole*

Les travaux de recherche en sociologie le montrent bien, le système d'enseignement supérieur français n'est construit qu'autour de la notion de parcours traditionnel d'études. Dans son ouvrage *Enseignement supérieur et justice sociale*, Nicolas Charles rappelle que « dans le champ français de la sociologie de l'enseignement supérieur, les étudiants adultes, à temps partiel, à distance, ou ceux qui sont déjà parents, qui ont pris une année sabbatique... ne sont guère évoqués. »<sup>1</sup> Il indique que l'on rencontre également cette absence dans l'appareil statistique ministériel. « Finalement, l'inexistence statistique et scientifique de cette notion de parcours non traditionnel révèle, par contraste, la conception française très normée de l'organisation des études. »<sup>1</sup> De plus, en France, « les étudiants n'interrompent guère leurs études, sauf par nécessité absolue. Faire une pause pendant sa formation c'est prendre le risque de se confronter à l'incompréhension manifeste de l'institution universitaire, parfois, de son entourage et, surtout, de ne jamais reprendre ses études. »<sup>1</sup>

Dans certains pays comme la Suède et l'Angleterre, les études discontinues ou à temps partiel sont encouragées et font partie du modèle éducatif. En terme de discontinuité des parcours, 7,1% des admis dans le supérieur en Angleterre ont repoussé leur entrée d'une année. Cela concerne 1,7% des étudiants suédois, approximativement comme en France, mais en Suède, 23% des étudiants ont effectué une pause d'au moins trois semestres consécutifs au cours de leurs études. En France, 94,4% des étudiants suivent un cursus classique<sup>2</sup> un an après le baccalauréat. Ils sont encore 84,4% la cinquième année après le baccalauréat.<sup>1</sup> Les parcours dits traditionnels, études à temps plein, parcours continus et formation en présentiel restent donc la norme.

Au sein de l'université Toulouse Capitole, comme dans la majorité des universités françaises, l'offre de formation est majoritairement axée sur le public traditionnel de l'enseignement supérieur : étudiants à temps plein qui suivent les cours en présentiel et n'ont pas connu d'interruption d'études depuis l'obtention de leur baccalauréat. Toutefois, depuis 1955 et la création de l'Institut de Préparation aux Affaires<sup>3</sup>, l'établissement s'est peu à peu ouvert à d'autres publics, notamment les personnes en reprise d'études<sup>4</sup>. Cette ouverture a été renforcée par la création d'un service nommé Mission Formation Continue en 1972, ayant une fonction de coordination des actions de formation continue au sein de l'établissement et de mise en œuvre de nouvelles actions de formation continue. Actuellement, comme depuis le début, plusieurs services interviennent auprès des individus qui reprennent une formation et ce à toutes les étapes de leur parcours (information, inscription, accompagnement) :

- Services de scolarité de chaque composante pour les personnes en reprise d'études non financées intégrées dans des formations initiales en présentiel.
- Services de Formation Continue et Alternance (trois services rattachés soit à une composante soit aux services centraux) : pour les stagiaires de la formation continue et les étudiants en alternance.
- Service des Formations Ouvertes et à Distance : pour toutes les formations à distance quel que soit le statut des personnes

Les acteurs institutionnels que nous avons interrogés indiquent qu'il n'existe pas à proprement parler de politique d'établissement quant au développement de l'offre de formation en direction du public en reprise d'études. Ils évoquent plutôt des initiatives des services de formation continue et de formation à distance et/ou des composantes. Ces initiatives sont le fruit de la connaissance des personnels administratifs ou enseignants des besoins de formation du monde socioéconomique local d'une part et d'aménagement des études pour les individus concernés d'autre part.

<sup>1</sup> Charles N. *Enseignement supérieur et justice sociale. Sociologie des expériences étudiantes en Europe*, La Documentation Française, coll. « Etudes & recherche », 2015, p.97-99

<sup>2</sup> Le cursus classique est entendu au sens de formation initiale à temps plein avec des cours en présentiel.

<sup>3</sup> La création de cinq Instituts de Préparation aux Affaires en France entre 1954 et 1955 a été initiée par le Directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Education nationale Gaston Berger. Son souhait était d'intégrer la filière Gestion dans les formations universitaires et de former ainsi des cadres gestionnaires pour les entreprises dans un contexte d'essor économique.

<sup>4</sup> Au cours de l'année 1973-74 l'Université accueillait près de 400 stagiaires au titre de la formation continue répartis au sein de quatre instituts ou services. En 1998-99 on comptabilise 2300 stagiaires de la formation continue. Selon les données statistiques publiées par la DEPP, l'Université Toulouse Capitole se situait en 2001 au 34ème des universités (IUT compris) en terme de nombre annuel de stagiaires de la formation continue (2857 stagiaires), en 2016 l'établissement se situait au 13ème rang (7038 stagiaires). En terme de chiffre d'affaire annuel, l'Université Toulouse Capitole est passée de la 49ème à la 20ème place entre 2001 et 2016.

Les personnels de l'université interrogés distinguent trois catégories de formations diplômantes de niveau Licence et Master. D'une part, les formations dont les cours se déroulent en présentiel sans aménagement spécifique et qui s'adressent avant tout aux étudiants en continuité d'études mais peuvent aussi accueillir des personnes qui reprennent une formation. Selon un principe d'égalité, l'université Toulouse Capitole a fait le choix d'une politique de facturation unique pour les personnes qui s'inscrivent à ces formations<sup>5</sup>. Dans la mesure où les modalités de formation sont les mêmes et que les personnes en reprise d'études inscrites à ces formations ne disposent pas d'un accompagnement spécifique, le principe d'égalité est mis en avant pour expliquer cette politique de facturation. D'autre part, on retrouve les formations organisées par les services de formation continue avec un aménagement des horaires, une alternance, un accompagnement et/ou des modalités d'enseignement spécifiques. Enfin, l'université a expérimenté depuis la fin des années 80 la mise en place de formations à distance et a plus particulièrement développé cette offre de formations depuis 2007 par la création d'un service dédié. Ces formations à distance peuvent s'adresser à des étudiants en continuité d'études ou à des personnes qui reprennent une formation. Lorsqu'elles sont inscrites dans une formation avec aménagement ou à distance, les personnes doivent s'acquitter des frais de formation de manière individuelle ou via un financeur (Région, Pôle Emploi, employeur, OPCA...)<sup>6</sup> (entre 5.000€ et 8.000€ selon les formations et le financement mobilisé).

Finalement, ces trois catégories de formation ne s'adressent pas prioritairement aux mêmes publics, avant tout de par les modalités d'enseignement proposées. L'enjeu du repérage des personnes en reprise d'études au sein de chacune d'elles ne semble pas d'ordre financier pour l'établissement dans la mesure où un principe d'égalité devant la facturation a été adopté au sein de chaque type de formation. La question se pose donc davantage en terme de développement d'un type de formation plutôt que d'un autre. Si nous analysons de manière transversale le discours des acteurs institutionnels on peut mettre en évidence les éléments moteurs mais aussi les freins au développement des formations qui s'adressent le plus aux personnes en reprise d'études. Le déploiement des formations continues et à distance permet à l'établissement d'accroître ses ressources propres et de resserrer les liens avec le monde socioéconomique local. C'est également un moyen de renforcer l'attractivité de l'université en diversifiant ses publics cibles. Des freins sont toutefois également exposés et pourraient limiter le déploiement de ces formations : le taux d'occupation des locaux de l'établissement déjà très élevé ne permet pas un développement important de nouvelles formations en présentiel. Par ailleurs, l'appétence des enseignants pour les formations continues et à distance étant parfois limitée, l'université a dû mettre en place un système d'incitation financière pour assurer leur développement. De plus, l'établissement est vigilant quant au déploiement de nouvelles formations qui, quel que soit le montant actuel des frais d'inscription, ne sont pas facturées à coût complet, l'établissement participe donc au financement d'une petite partie du coût de ces formations. Enfin, un développement trop important des formations qui apportent des ressources propres peut faire craindre aux acteurs une baisse éventuelle de la dotation de l'état<sup>7</sup>.

Ainsi, en parallèle du développement de formations continues et à distance, l'établissement est amené à réfléchir sur des formes d'hybridation des modalités d'enseignement au sein des formations classiques. L'arrêté relatif au diplôme de Licence pousse d'ailleurs l'Université dans ce sens en indiquant que les heures d'enseignement peuvent comprendre des cours en présentiel mais aussi des enseignements à distance, mobilisant les outils numériques, des séquences de mise en situation professionnelle, d'observation, ou encore des projets individuels et collectifs qui favorisent la transversalité des disciplines.

Dans ce contexte national et local, la présente étude vise tout d'abord à faire le point sur l'identification des personnes en reprise d'études à l'Université Toulouse Capitole. Quels critères peuvent être utilisés pour définir une personne en reprise d'études ? Les données administratives de l'établissement permettent-elles d'effectuer le repérage de ce public ? Une fois ce travail présenté, nous exposerons les résultats d'une enquête permettant de décrire le profil des personnes qui reprennent des études à l'Université Toulouse Capitole. Enfin, nous avons choisi d'aborder la question de l'évolution du rapport aux études des reprenants et plus particulièrement des jeunes de moins de 25 ans qui ont interrompu leur parcours de formation pendant une courte durée.

<sup>5</sup> Lorsqu'une personne s'inscrit dans une formation sans aménagement avec des cours en présentiel et qu'elle dispose des caractéristiques de la reprise d'études (cf. critères ci-après) une recherche de financement extérieure est effectuée par les services de formation continue. S'il n'existe pas de financement extérieur mobilisable la personne paie les mêmes droits d'inscription que les autres étudiants. S'il existe un financement extérieur, des frais plus élevés sont facturés et un accompagnement spécifique est proposé.

<sup>6</sup> Des possibilités d'exonérations ou de réduction des frais de formation sont possibles après avis du Conseil d'Administration de l'Université.

<sup>7</sup> Afin de s'assurer que la dotation de l'état ne soit pas diminuée en raison par exemple d'enseignants qui effectueraient l'intégralité de leur service d'enseignement en formation continue, l'Université Toulouse Capitole a choisi d'imposer aux enseignants d'effectuer au moins deux tiers de leur service au sein de formations initiales de Licence, Master et Doctorat en présentiel.

## Le repérage du public en reprise d'études à l'université

---

Comment définir un individu en reprise d'études à l'université ? Alors qu'en France, les catégorisations portent très souvent sur l'âge ou le statut administratif des individus, d'autres pays comme l'Angleterre ou la Suède recourent davantage à la notion de parcours non traditionnels ou atypiques. Afin de repérer le public en reprise d'études à l'université Toulouse capitole nous avons commencé par étudier les règles administratives en vigueur.

Depuis la rentrée 2014-15, on trouve au sein du système d'information Apogée une nouvelle nomenclature des régimes d'inscription initiée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur. Les cinq régimes d'inscription suivants sont désormais distingués :

- Contrat d'apprentissage
- Formation initiale (hors apprentis)
- Formation continue (hors contrat de professionnalisation)
- Contrat de professionnalisation
- Reprise d'études (sans convention)

Avant 2014-15 il n'existait pas de distinction des personnes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans Apogée. Depuis cette période, pour le calcul de la dotation des universités, le Ministère de l'Enseignement Supérieur considère les personnes inscrites en contrat de professionnalisation et en formation continue au titre de la formation continue. Il considère les personnes en contrat d'apprentissage, en formation initiale et en reprise d'études sans convention au titre de la formation initiale. L'identification des personnes en reprise d'études sans convention n'a donc de sens que pour la production de statistiques. S'ils ne sont pas repérés et donc intégrés au régime de formation initiale cela n'a pas d'impact d'un point de vue financier ni pour l'université, ni pour le Ministère.

Au sein de l'Université Toulouse Capitole, dans un souci de production de statistiques cohérentes et homogènes, la direction générale des services a initié un travail d'harmonisation des pratiques de repérage des personnes en reprise d'études pour une mise en œuvre à la rentrée universitaire 2016-17. Avant cela, chaque service avait ses propres règles. A compter de la rentrée 2016-17, les critères suivants doivent donc être respectés :

- S'il existe un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, quel que soient les autres critères, les personnes sont enregistrées dans les catégories du même nom.
- Sinon, si la personne répond à au moins l'un des critères suivants :
  - Interruption des études pendant deux ans ou plus<sup>8</sup>
  - Agée de plus de 28 ans
  - Salariée ou demandeur d'emploi à Pôle emploi<sup>9</sup>

elle est considérée comme en reprise d'études. Sinon elle est en formation initiale (sauf s'il existe un financement spécifique de la formation ou si la personne suit une formation avec aménagement organisée par les services de formation continue).

- Si la personne est considérée en reprise d'études, on observe trois cas de figures :
  - S'il existe un financement de la reprise d'études, une convention est signée avec l'université, l'inscription se fait au sein du régime de la formation continue
  - S'il n'existe pas de financement de la reprise d'études et que la personne suit une formation sans aménagement spécifique, elle est inscrite en reprise d'études sans convention
  - S'il n'existe pas de financement de la reprise d'études et que la personne suit une formation organisée par les services de formation continue avec un aménagement et/ou un accompagnement spécifique, une convention est signée avec l'université et la personne est inscrite au titre du régime de la formation continue.

Par ailleurs, quelle que soit la durée de l'interruption des études ou son âge, un individu ayant bénéficié d'une inscription en formation continue ou en reprise d'études sans convention ne sera jamais réinscrit en formation initiale les années suivantes. Il pourra continuer ses études dans le cadre de la formation continue ou de la reprise d'études sans convention.

<sup>8</sup> Le repérage de l'interruption des études depuis plus de deux ans a lieu grâce à la variable « année du dernier établissement d'inscription » remplie par les individus lors de leur inscription.

<sup>9</sup> Le repérage des individus selon ce critère semble plus complexe à mettre en œuvre car aucune question spécifique permettant de déclarer sa situation de demandeur d'emploi indemnisé par Pôle emploi n'existe dans le dossier d'inscription à l'université. Il semble que ce critère intervienne en complément des deux autres (âge et durée d'interruption d'études). Les personnes seront identifiées comme étant « demandeur d'emploi » lorsqu'elles ont été orientées vers l'université par Pôle Emploi dans le cadre d'une formation financées.

Dans le cadre de cette étude, notre premier travail a été de tenter d'identifier le public en reprise d'études à l'université. Nous avons alors fait une première vérification de la cohérence entre les critères d'âge et de durée d'interruption d'études dont nous disposons dans le système d'information de l'université et le régime d'inscription adopté.

Pour avoir une première vision globale, on constate que depuis 2008, la part des étudiants<sup>10</sup> inscrits en formation initiale a baissé (de 93% en 2008-09 à 90% en 2014-15 lors de la nouvelle nomenclature et environ 88% en 2018-19) au profit des étudiants en alternance (de 3,1% en 2014-15 avec la nouvelle nomenclature à plus de 7% en 2018-19).

Les acteurs institutionnels interrogés indiquent qu'actuellement et depuis quelques années l'axe principal de développement de l'offre de formation des services qui gèrent la formation continue et l'alternance est bien l'alternance, plus que la formation continue. Selon eux, il s'agit là d'un déplacement de formations initiales en présentiel destinées à des personnes en continuité d'études vers des formations en alternance pour le même public, plus que du développement de formations adaptées aux personnes en reprise d'études (notamment salariées).

#### Evolution de la répartition des inscriptions entre les différents régimes d'inscription

	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
<b>Formation initiale</b> (hors apprentis)	93,0%	92,4%	90,4%	90,8%	91,0%	90,5%	90,3%	90,0%	88,6%	87,5%	88,3%
<b>Contrat d'apprentissage</b>	0,3%	0,2%	0,6%	0,7%	0,8%	0,8%	2,1%	1,6%	1,6%	2,2%	2,6%
<b>Formation continue</b> (hors contrat de pro.)	4,3%	4,9%	5,5%	6,0%	5,4%	6,0%	5,6%	3,9%	4,4%	3,0%	2,9%
<b>Contrat de professionnalisation</b>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1,0%	2,6%	3,6%	4,8%	4,6%
<b>Reprises d'études</b> (sans convention)	2,4%	2,5%	3,5%	2,5%	2,8%	2,7%	1,0%	1,9%	1,8%	2,5%	1,6%
<b>Total</b>	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Apogée, UT Capitole, 2008-2018

Population : Inscriptions premières non annulées à UT Capitole toutes formations confondues

Remarque : Avant 2014-15 il n'existait pas de distinction entre contrat d'apprentissage et de professionnalisation dans Apogée

#### La création d'un indicateur de durée d'interruption d'études associé à l'âge

Afin de vérifier la cohérence entre le régime d'inscription et l'âge, associés à la durée d'interruption d'études, nous avons créé les indicateurs suivants à partir des variables contenues dans Apogée :

- Durée d'interruption d'études : à partir des variables « année d'inscription » et « année du dernier établissement fréquenté ». Deux catégories seront ici utilisées : interruption des études depuis deux ans ou moins ou depuis plus de deux ans.
- Age à l'inscription à partir des variables « année d'inscription » et « année de naissance » : deux catégories ont été créées : 28 ans ou moins d'une part, plus de 28 ans d'autre part.

Le système d'information dont nous disposons pour effectuer cette analyse ne nous permet pas de mesurer d'éventuelles incohérences de statut en lien avec le financement de la formation et/ou de la signature d'une convention avec l'établissement. Ces éléments ne sont pas saisis au sein d'Apogée.

Pour commencer, on peut mesurer la part des incohérences au sein de l'ensemble des personnes inscrites. On constate qu'entre 2008-09 et 2018-19, 3% des personnes ont été inscrites en formation initiale alors qu'elles étaient vraisemblablement en reprise d'études au regard de leur âge et de la durée d'interruption de leurs études (âgées de plus de 28 ans et/ou avaient interrompu leurs études plus de deux ans)<sup>11</sup>. Cette proportion d'incohérence est relativement faible et diminue au fil des années (3,6% en 2008-09 contre 2,4% en 2018-19 : c'est à la rentrée 2013-14 que la part de ces erreurs diminue nettement).

D'après l'analyse des données, les inscriptions en doctorat concentrent une part importante d'incohérences : de nombreuses personnes âgées de plus de 28 ans et/ou ayant interrompu leurs études depuis plus de deux ans sont inscrites en formation initiale (90% des inscrits en doctorat entre 2008-09 et 2018-19 sans évolution significative au fil des années). Concernant ce public spécifique, les critères définis par l'université pour l'inscription dans le bon régime sont donc rarement respectés.

<sup>10</sup> Inscriptions premières non annulées au sein de l'ensemble des formations de l'université (diplômés nationaux, diplômes d'université homologués ou non, préparation aux concours) hors formations délocalisées à l'étranger et année de césure.

<sup>11</sup> Ces incohérences et leur évolution au fil des années figurent en jaune dans le tableau « Incohérences entre l'âge associé à la durée d'interruption d'études et le régime d'inscription »

De la même manière, les incohérences sont nettement plus nombreuses concernant les inscriptions en diplôme d'université (homologué ou non) que celles en diplôme national de niveau Licence et Master. Au sein des diplômes d'université, entre 2008-09 et 2018-19, 9% des personnes ont été inscrites par erreur en formation initiale alors qu'elles étaient âgées de plus de 28 ans et/ou avaient interrompu leurs études plus de deux ans. Cette proportion d'incohérence était particulièrement importante jusqu'en 2012-13 (entre 12% et 16%) et a fortement diminué à partir de l'année 2013-14 (entre 3,8% et 4,9%). Les incohérences de cette nature concernant les inscriptions en préparation aux concours sont relativement constantes depuis 2008-09 (entre 6% et 10% selon les années).

Enfin, parmi les inscriptions en diplôme national de niveau Licence et Master les incohérences entre l'âge combiné à la durée d'interruption d'études et le régime d'inscription en formation initiale concernent 1,7% des personnes inscrites entre 2008-09 et 2018-19 (sans évolution significative selon les années).

#### Part des incohérences de codification du régime d'inscription en faveur de la formation initiale

	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
<b>Diplôme national hors doctorat</b> (Licence et Master)	1,9%	2%	1,5%	1,7%	1,6%	1,4%	1,7%	2%	1,7%	1,4%	1,5%
<b>Diplôme d'université</b>	11,9%	12,5%	13,4%	14,7%	15,7%	4,3%	4,9%	5,2%	4,1%	3,8%	4,1%
<b>Préparation aux concours</b>	8,1%	7%	10%	9,2%	9,5%	6,8%	8,5%	6,3%	5,9%	7,3%	8,3%

Source : Apogée, UT Capitole, 2008-2018

Population : Personnes âgées de 28 ans ou moins, ayant interrompu leurs études moins de deux ans et inscrites en formation continue (hors contrat de professionnalisation) ou en reprise d'études (sans convention) - inscriptions premières non annulées  
Lecture : 1,9% de l'ensemble des inscrits en Licence ou Master à l'université en 2008-09 étaient âgés de 28 ans ou moins et avaient interrompu leurs études moins de deux ans étaient inscrits par erreur en formation continue ou reprise d'études sans convention

Depuis la création des cinq régimes d'inscription en 2014-15, 1,7% des personnes ont été inscrites en formation continue ou reprise d'études sans convention alors qu'elles étaient âgées de 28 ans ou moins et/ou avaient interrompu leurs études moins de deux ans<sup>12</sup>. Cette proportion d'incohérence est faible et diminue au fil des années (1,5% en 2014-15 contre 0,6% en 2018-19). L'analyse des données montre que ces personnes sont souvent inscrites en formation continue ou en reprise d'études sans convention lorsqu'elles suivent une formation à distance, une formation avec un aménagement spécifique ou la préparation à des concours. Il est possible qu'une partie de ces incohérences du point de vue de l'âge associé à la durée d'interruption d'études n'en seraient pas si nous pouvions prendre en compte l'existence d'un financement ou de la signature d'une convention.

#### Incohérences entre l'âge associé à la durée d'interruption d'études et le régime d'inscription

		Formation initiale	Contrat d'alternance	Formation continue ou Reprise d'études sans convention
<b>2008-2018</b>	Age <=28 et IE <=1 an	85,3%	2,7%	1,7%
	Age >28 et IE > 1 an	3%	0,3%	7,0%
<b>2008</b>	Age <=28 et IE <=1 an	88,3%	0,2%	1,3%
	Age >28 et IE > 1 an	3,6%	0%	6,6%
<b>2014</b>	Age <=28 et IE <=1 an	85,3%	3%	1,5%
	Age >28 et IE > 1 an	2,9%	0,80%	7%
<b>2018</b>	Age <=28 et IE <=1 an	83,9%	7,2%	0,6%
	Age >28 et IE > 1 an	2,4%	0,8%	5,2%

Source : Apogée, UT Capitole, 2008-2018

Population : Ensemble des inscrits à UT Capitole en inscription première non annulée

Lecture : 3% de l'ensemble des inscrits à l'université entre 2008 et 2018 étaient âgés de plus de 28 ans et avaient interrompu leurs études plus d'un an étaient inscrits par erreur en formation initiale

### La création d'un indicateur d'estimation du retard théorique à l'inscription

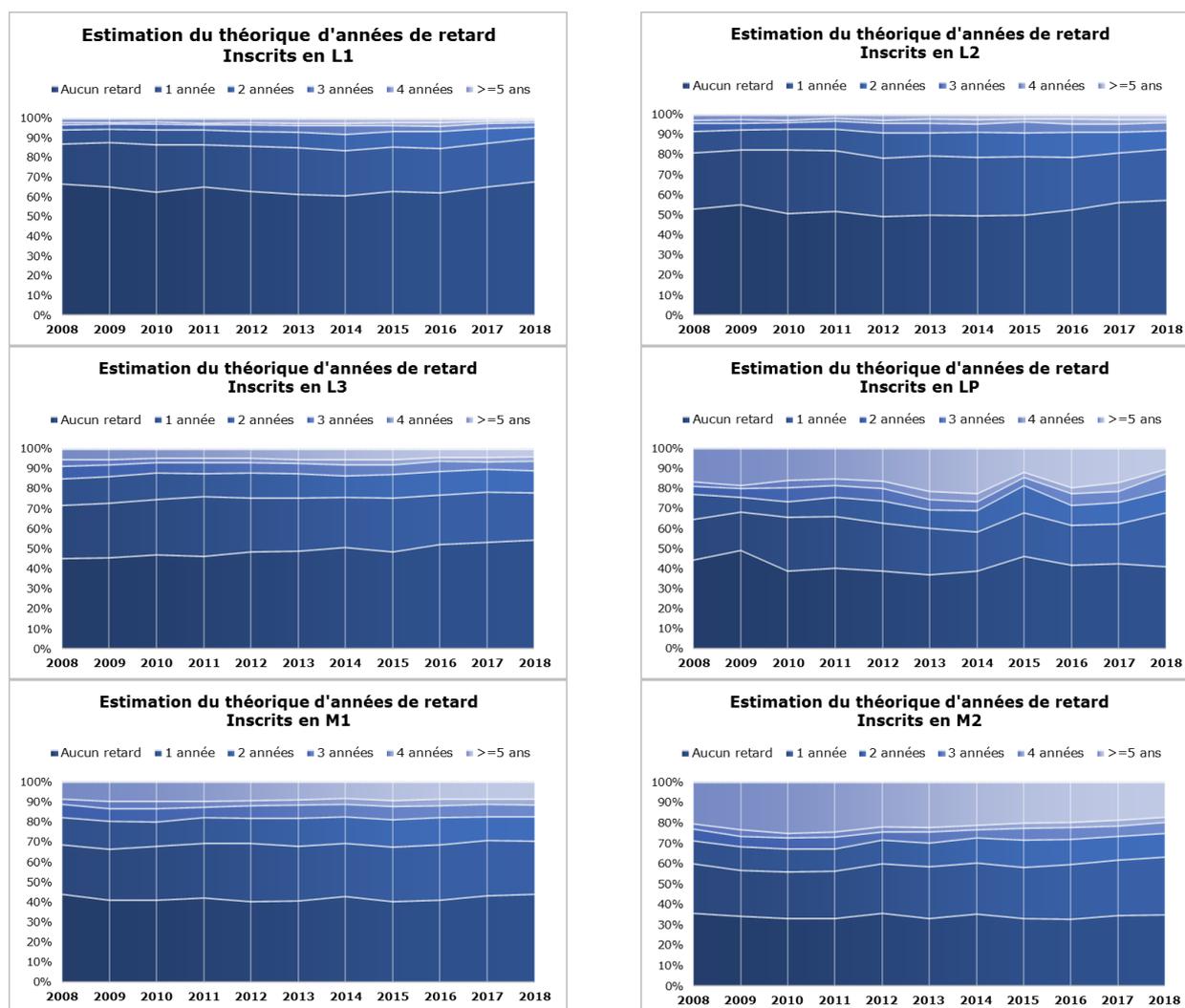
Pour compléter notre travail d'identification des personnes en reprise d'études à l'université, il est également possible de faire une estimation du retard des individus par rapport à l'âge théorique à l'inscription au sein des formations<sup>13</sup>.

L'étude du retard théorique par type de formation (ici les diplômes nationaux) montre que la part des personnes ayant un retard théorique à l'inscription d'une année ou plus est relativement importante, et ce dès la Licence 1 (36%), alors même qu'on neutralise dans cet indicateur les retards éventuels au moment du baccalauréat. Elle augmente avec le niveau de

<sup>12</sup> Ces incohérences et leur évolution au fil des années figurent en vert dans le tableau « Incohérences entre l'âge associé à la durée d'interruption d'études et le régime d'inscription »

<sup>13</sup> Définition du retard théorique à l'inscription : on calcule un âge théorique à l'inscription pour chaque individu en fonction de l'âge qu'il avait l'année d'obtention de son baccalauréat. Par exemple, à l'entrée en Master 2 l'âge théorique est égal à 4 ans de plus que l'âge de la personne l'année de l'obtention de son baccalauréat. Pour une entrée en Licence 3 ou Licence Professionnelle l'âge théorique est égal à 2 ans de plus que l'âge de la personne l'année de l'obtention de son baccalauréat. Pour la capacité en droit, l'âge théorique a été fixé à 18 ans l'année de l'inscription. Le retard théorique est la différence entre l'âge de la personne et l'âge théorique calculé.

formation (48% en L2, 51% en L3, 58% en LP et en M1, 66% en M2). Les retards de deux années ou plus sont nettement moins fréquents jusqu'en Licence 3 (moins de 25%) mais restent notables en Licence Professionnelle (36%) et en Master (31% en Master 1 et 41% en Master 2). Enfin, les retards supérieurs à deux ans représentent moins de 10% des inscrits en Licence générale, 18% des inscrits en Master 1, 25% des inscrits en Licence Professionnelle, 29% de ceux inscrits en Master 2.



Source : Apogée, UT CapitoLe, 2008-2018  
Population : Inscrits en diplôme national de Licence ou Master à UT CapitoLe en inscription première non annulée

### **Les difficultés de repérage persistent malgré la combinaison des indicateurs**

Même en neutralisant les retards accumulés avant l'obtention du baccalauréat, avoir un retard théorique à l'inscription ne signifie pas que les personnes ont interrompu leurs études. Les redoublements, les réorientations peuvent être multiples au sein du parcours des étudiants. Ainsi, l'utilisation de cet indicateur ne peut constituer à lui seule un moyen de repérage de la population en reprise d'études.

Parmi les étudiants inscrits en formation initiale qui, selon les critères de l'université n'ont pas connu d'interruption d'études supérieure à un an, 20% ont au moins deux années de retard par rapport à l'âge théorique dans la formation dans laquelle ils sont inscrits. Cette proportion est d'autant plus importante que le niveau du diplôme préparé est élevé (13% en L1 et 26% en M2). Par ailleurs, entre 23% et 31% ont un retard d'un an par rapport à l'âge théorique dans la formation dans laquelle ils sont inscrits. Parmi eux, une partie a pu interrompre ses études une année tout en se réinscrivant en formation initiale lors de sa reprise d'études.

## Retard théorique des personnes inscrites en formation initiale

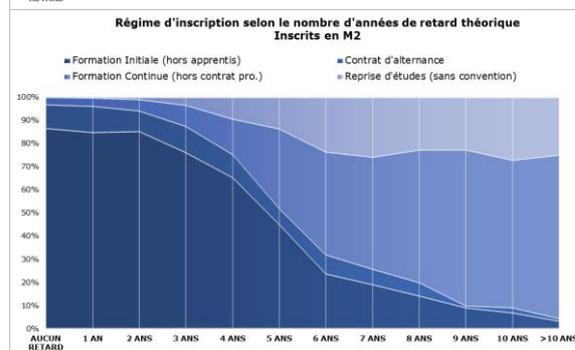
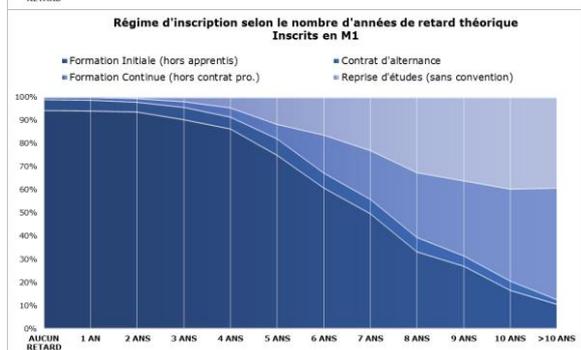
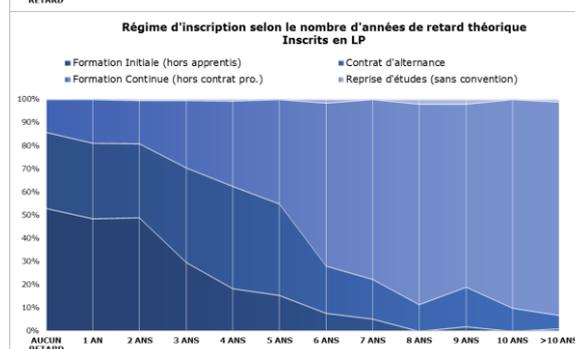
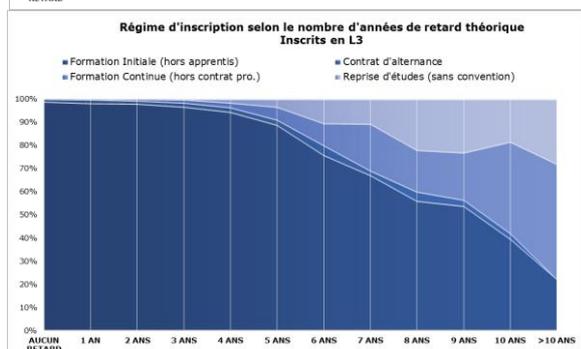
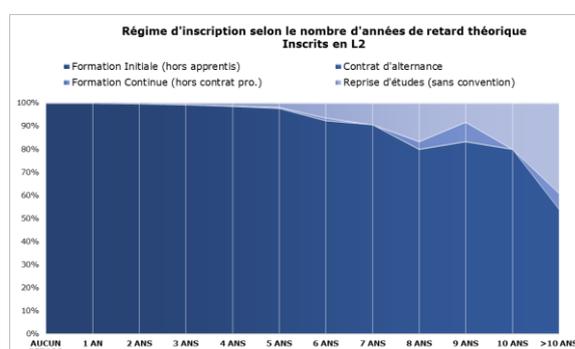
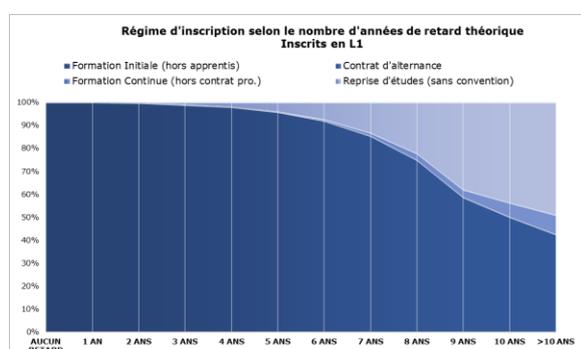
	Aucun retard	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et +	Total
<b>Licence 1</b>	64%	23%	8%	3%	1%	1%	100%
<b>Licence 2</b>	53%	28%	11%	4%	2%	2%	100%
<b>Licence 3</b>	51%	27%	12%	5%	2%	3%	100%
<b>Lic. Prof.</b>	54%	27%	12%	4%	2%	1%	100%
<b>Master 1</b>	45%	29%	14%	6%	3%	3%	100%
<b>Master 2</b>	43%	31%	15%	6%	2%	3%	100%
<b>Tous</b>	54%	27%	11%	5%	2%	1%	100%

Source : Apogée, UT Capitole, 2008-2018

Population : Inscrits en diplôme national de Licence ou Master à UT Capitole en inscription première non annulée

A noter : L'analyse sur les promotions les plus récentes ne montre pas de spécificité par rapport aux cohortes cumulées 2008-2018

Globalement, on constate qu'en Licence, et dans une moins mesure en Master une part très importante des étudiants sont inscrits en formation initiale et même lorsqu'ils ont un retard théorique à l'inscription relativement important (quatre années ou davantage). Si on considère que l'inscription en formation initiale signifie que les personnes n'ont pas interrompu leurs études plus d'une année, on constate bien qu'avoir un retard théorique à l'inscription ne signifie que rarement que les personnes sont en reprise d'études.



Source : Apogée, UT Capitole, 2008-2018

Population : Inscrits en diplôme national de Licence ou Master à UT Capitole en inscription première non annulée

On observe par ailleurs qu'une partie des individus qui ont un faible retard théorique à l'inscription déclarent avoir connu une reprise d'études : 4% des individus qui ont une année de retard par rapport à l'âge théorique dans leur formation déclarent une année d'interruption d'études selon la variable « année du dernier établissement fréquenté » et 3% indiquent qu'ils n'étaient pas scolarisés l'année précédente. Cette proportion s'accroît avec l'augmentation du nombre d'année de retard théorique : respectivement 9% et 7% pour deux années de retard, 14% et 12% pour trois années de retard, 22% et 19% pour quatre années de retard et 49% et 48% pour cinq années de retard ou plus.

Part de ceux qui déclarent au moins une année d'interruption d'études selon la variable Apogée « année du dernier établissement fréquenté »

	Pas de retard	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et +
<b>Licence 1</b>	0%	5%	12%	23%	31%	43%
<b>Licence 2</b>	0%	1%	2%	6%	11%	19%
<b>Licence 3</b>	1%	3%	4%	6%	11%	39%
<b>Lic. Prof.</b>	9%	24%	39%	48%	52%	76%
<b>Master 1</b>	2%	7%	9%	13%	19%	48%
<b>Master 2</b>	1%	3%	9%	15%	26%	51%
<b>Tous</b>	1%	4%	9%	14%	22%	49%

Part de ceux qui déclarent qu'ils n'étaient pas scolarisés l'année qui précède l'inscription

	Pas de retard	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et +
<b>Licence 1</b>	0%	5%	10%	20%	29%	40%
<b>Licence 2</b>	0%	0%	2%	6%	9%	17%
<b>Licence 3</b>	0%	2%	3%	5%	9%	39%
<b>Lic. Prof.</b>	1%	15%	28%	40%	46%	74%
<b>Master 1</b>	0%	5%	7%	11%	17%	47%
<b>Master 2</b>	0%	2%	8%	13%	23%	50%
<b>Tous</b>	0%	3%	7%	12%	19%	48%

Source : Apogée, UT Capitole, 2008-2018

Population : Inscrits en diplôme national de Licence ou Master à UT Capitole en inscription première non annulée

### **La nécessité de mener une enquête ad hoc pour assurer un repérage fiable du public en reprise d'études**

L'analyse des données administratives et les échanges avec les professionnels en charge des services de scolarités, de formation continue et de formation à distance de l'université Toulouse Capitole ont permis de comprendre qu'il serait difficile de déterminer avec les seules données du système d'information le public en reprise d'études. Une enquête auprès d'un public plus large « potentiellement en reprise d'études » était nécessaire pour permettre, via un questionnaire, de repérer le public effectivement en reprise d'études en 2017-18. Au regard des éléments présentés ci-dessus, nous avons choisi de ne pas retenir l'indicateur de retard théorique à l'inscription pour définir notre public cible. En effet, il nous a semblé que nous risquions d'une part de perdre des personnes ayant connu une courte durée d'interruption d'études et qui, alors même qu'elles ont un retard théorique à l'inscription faible (une ou deux années) sont pourtant bien en reprise d'études. D'autre part, utiliser uniquement le retard théorique à l'inscription en ne limitant pas sa durée (à partir d'une année) nous aurait amené à cibler un public à enquêter trop large pour pouvoir identifier les personnes effectivement en reprise d'études.

Nous avons ainsi choisi de retenir les variables Apogée suivantes pour déterminer notre population à enquêter :

- Situation année précédente = non scolarisé l'année précédente (avec ou non une entrée préalable dans l'enseignement supérieur) ET/OU
- Année du dernier établissement fréquenté antérieure à 2016-17.

Nous avons conscience que ce choix exclut les personnes qui ont repris leurs études il y a quelques années et poursuivent actuellement leur reprise d'études.

Au regard des éléments analysés précédemment nous avons fait le choix, en concertation avec les services de scolarité de l'université de concentrer notre étude sur les personnes inscrites en Licence, Master ou capacité en droit. Ainsi, la population concernée par notre étude a été définie selon les critères suivants :

- Inscrits à l'Université Toulouse Capitole au 21/11/2017
- En Licence ou Master (diplômes nationaux) ou en capacité en droit en inscription première
- Hors formations délocalisées à l'étranger, césure, mobilité, VAE et inscription parallèle en CPGE
- Hors personnes dont le dernier établissement fréquenté est un établissement étranger<sup>14</sup>

Parmi les 14939 individus répondant à ces critères, 1126 ont été repérés comme « potentiellement en reprise d'études » en 2017-18<sup>15</sup> et contactés par mail et par téléphone dans le cadre d'une enquête par questionnaire en décembre 2017. 899 enquêtés ont répondu au questionnaire soit un taux de réponse de 80%.

Le questionnaire a permis de différencier, parmi les personnes potentiellement en reprise d'études celles qui étaient inscrites dans un établissement d'enseignement en 2016-17 (y compris à distance) de celles qui ne disposaient pas d'une telle inscription. Ces dernières sont en 2017-18 en première année de reprise d'études dans la mesure où elles ont connu au moins une année d'interruption d'études en 2016-17. Elles sont 622 dans ce cas à avoir répondu à l'enquête soit 69% des répondants.

<sup>14</sup> Nous avons choisi de ne pas retenir les personnes dont le dernier établissement fréquenté est un établissement étranger car nous nous sommes rendu compte lors de l'enquête par questionnaire que des incompréhensions pouvaient être fréquentes concernant la notion d'interruption d'études pour ce public. Certaines personnes ont considéré qu'elles n'étaient pas inscrites en 2016-17 alors qu'elles l'étaient mais dans un établissement étranger.

<sup>15</sup> Les personnes inscrites dans un établissement d'enseignement en 2016-17 selon les données Apogée peuvent être en reprise d'études depuis déjà une ou plusieurs années. Nous avons ici identifié les personnes potentiellement en 1ère année de reprise d'études en 2017-18.

Finalement, 13813 individus ont été repérés via Apogée comme inscrits en 2016-17 dans un établissement et 277 personnes potentiellement en reprise d'études selon les données Apogée indiquent pourtant qu'elles étaient inscrites dans un établissement d'enseignement en 2016-17. Ainsi, on considèrera que 14090 personnes étaient inscrites en 2016-17 et 622 ne l'étaient pas (4%), elles sont considérées comme en première année de reprise d'études.

Repérage des personnes en reprise d'études en 2017-18 via Apogée et l'enquête par questionnaire

Potentiellement en reprise d'études selon Apogée	Non répondants	Répondants		Total
		Non-inscrits en 2016-17 > 1 <sup>ère</sup> année de reprise	Inscrits en 2016-17	
	227	622	277	1126
Inscrits dans un étab. d'ens. en 2016-17 selon Apogée	-	-	13813	13813
<b>Total</b>	227	<b>622</b>	<b>14090</b>	14939

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

A partir des variables que nous avons utilisées pour déterminer notre population potentiellement en reprise d'études on a pu constater que 69% sont effectivement en reprise d'études en 2017-18 parmi les répondants. Ce taux varie selon la codification des deux variables utilisées. Ainsi, la variable la plus pertinente est la *situation l'année précédente*. Les personnes qui indiquent qu'elles n'étaient pas scolarisées sont à plus de 87% effectivement en reprise d'études en 2017-18. Lorsqu'on l'associe avec la variable *Année du dernier établissement fréquenté* le taux de personnes en reprise d'études atteint 89%.

Qualité du repérage des personnes en reprise d'études via Apogée

Situation année précédente	Année dernier étab. fréquenté	Eff.	En reprise d'études en 2017-18	
			%	Eff.
non scolarisé	2015 ou avant	656	89%	582
non scolarisé	2016	23	39%	9
scolarisé	2015 ou avant	220	14%	31
<b>Total répondants</b>		<b>899</b>	<b>69%</b>	<b>622</b>
<i>non scolarisé</i>		679	87%	591
	<i>2015 ou avant</i>	876	70%	613

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

Pour compléter cette approche quantitative nous avons mené des entretiens semi-directifs à deux niveaux. Tout d'abord, nous avons rencontré la direction générale des services, le vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), le personnel en charge de la gestion générale de la scolarité à l'université ainsi que celui des services de la formation continue et de l'alternance, et de l'enseignement à distance. En parallèle, nous avons consulté les documents archivés relatifs à l'historique de la mission de Formation Continue de l'Université. Enfin, à l'issue de l'enquête par questionnaire et au regard des résultats obtenus, 18 entretiens semi-directifs auprès de personnes en reprise d'études âgées de moins de 25 ans en 2017 et ayant arrêté leurs études pendant une à deux années ont été réalisés (en face à face ou par téléphone). Il s'agissait alors de mieux comprendre le parcours des jeunes reprenants et la place de l'interruption de leurs études dans leur parcours universitaire, personnel et professionnel.

## Qui sont les personnes en première année de reprise d'études à l'Université Toulouse Capitole ? Dans quel but reprennent-elles leurs études ?

Parmi les personnes en reprise d'études à l'Université Toulouse Capitole en 2017-18 repérées via notre enquête, on retrouve une surreprésentation de celles inscrites en Capacité en Droit, en Licence Professionnelle et en Master par rapport à ceux qui étaient inscrits dans un établissement d'enseignement en 2016-17.

34% des reprenants sont inscrits en formation initiale alors que cela concerne 91% de ceux inscrits dans un établissement d'enseignement en 2016-17. Les stagiaires de la formation continue représentent 33% des personnes en reprise d'études, celles en reprise d'études sans convention 19% et les contrats d'alternance 13%. Ces statuts sont très minoritaires parmi les personnes qui étaient inscrites dans un établissement d'enseignement en 2016-17.

## Répartition des personnes en reprise et en continuité d'études par niveau de diplôme et régime d'inscription

	En 1 <sup>ère</sup> année de RE en 2017-18		Inscrits en 2016-17	
<b>Capacité en droit</b>	9%		1%	
<b>DUT</b>	1%		3%	
<b>Licence générale</b>	<b>L1</b>	14%	<b>27%</b>	
	<b>L2</b>	2%	24%	<b>16%</b>
	<b>L3</b>	8%		<b>16%</b>
<b>Lic. Professionnelle</b>	11%		3%	
<b>Master</b>	<b>M1</b>	28%	55%	20%
	<b>M2</b>	27%		34%
<b>Total</b>	100%		100%	

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

	En 1 <sup>ère</sup> année de RE en 2017-18	Inscrits en 2016-17
<b>Formation initiale</b> (hors	34%	<b>91%</b>
<b>Contrat d'apprentissage</b>	4%	2%
<b>Formation continue</b> (hors contrat de pro.)	<b>33%</b>	1%
<b>Contrat de professionnalisation</b>	9%	5%
<b>Reprises d'études</b> (sans convention)	<b>19%</b>	1%
<b>Total</b>	100%	100%

26% des personnes en reprise d'études en 2017-18 ont un retard théorique à l'inscription de deux ans ou moins alors que cela concerne 89% de celles inscrites dans un établissement d'enseignement en 2016-17. A l'inverse, 39% des personnes en reprise d'études en 2017-18 ont un retard théorique à l'inscription de 10 ans ou plus contre seulement 2% de celles qui étaient inscrites dans un établissement en 2016-17.

## Répartition des personnes en reprise et en continuité d'études par année(s) de retard théorique à l'inscription

	En 1 <sup>ère</sup> année de RE en 2017-18		Inscrits en 2016-17	
	%	% cumulés	%	% cumulés
<b>Pas de retard</b>	0%	0%	52%	52%
<b>1 an</b>	16%	16%	26%	78%
<b>2 ans</b>	10%	26%	11%	89%
<b>3 ans</b>	9%	35%	5%	93%
<b>4-6 ans</b>	16%	51%	4%	97%
<b>7-9 ans</b>	10%	61%	1%	98%
<b>10-19 ans</b>	24%	85%	1%	99%
<b>20 ans ou plus</b>	15%	100%	1%	100%

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

**Les primo-reprenants en 1<sup>ère</sup> année de reprise d'études à l'Université Toulouse Capitole**

Parmi les 622 personnes identifiées en première année de reprise d'études à l'Université Toulouse Capitole dans notre enquête, nous avons choisi de nous concentrer sur les personnes qui reprennent des études pour la première fois depuis la fin de leur formation initiale. On dénombre 475 personnes dans ce cas, soit 76% des personnes en première année de reprise d'études en 2017-18. Ainsi, un quart des personnes en première année de reprise d'études ne reprennent pas une formation pour la première fois.

Ces deux populations n'ont pas le même profil, autant du point de vue du parcours que de la formation dans laquelle elles sont inscrites. Quatre personnes sur dix qui reprennent leurs études pour la première fois sont inscrites en niveau Licence en 2017-18, en majorité en Licence 1 (18%) et Licence Professionnelle (13%) alors que cela ne concerne qu'une personne sur quatre qui avaient déjà repris des études auparavant. Ces derniers sont davantage inscrits en niveau Master (68% contre 51% des primo-reprenants). De plus, en lien avec le niveau de diplôme préparé, les primo-reprenants sont plus souvent inscrits en formation initiale (41% contre 14% de ceux qui reprennent pour la énième fois) qu'en formation continue ou en reprise d'études sans convention (44% contre 28% de ceux qui reprennent pour la énième fois).

1<sup>ère</sup> ou nième reprise d'études (RE) selon le niveau de formation

	Nième RE		1 <sup>ère</sup> RE	
<b>Capacité en droit</b>	7%		10%	
<b>DUT</b>	1%		<1%	
<b>Licence générale</b>	<b>L1</b>	5%	<b>18%</b>	
	<b>L2</b>	0%	17%	2%
	<b>L3</b>	12%		6%
<b>Licence professionnelle</b>	6%		<b>13%</b>	
<b>Master</b>	<b>M1</b>	31%	68%	27%
	<b>M2</b>	37%		51%
<b>Total</b>	100%		100%	

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

1<sup>ère</sup> ou nième reprise d'études (RE) selon le régime d'inscription

	Enième RE	1 <sup>ère</sup> RE
<b>Formation initiale</b> (hors apprentis)	14%	<b>41%</b>
<b>Contrat d'apprentissage</b>	3%	5%
<b>Formation continue</b> (hors contrat de pro.)	<b>50%</b>	28%
<b>Contrat de professionnalisation</b>	5%	10%
<b>Reprises d'études</b> (sans convention)	<b>28%</b>	16%
<b>Total</b>	100%	100%

La moitié des primo-reprenants ont interrompu leurs études initiales une ou deux années. Logiquement, ceux qui reprennent des études pour la énième fois sont très peu nombreux dans ce cas. Un quart des personnes qui reprennent des études pour la première fois ont interrompu leurs études entre 3 et 9 ans et un quart 10 ans ou plus. Ceux qui reprennent des études pour la nième fois ont quant à eux majoritairement interrompu leurs études initiales 10 ans auparavant ou plus.

1<sup>ère</sup> ou nième reprise d'études selon la durée d'interruption d'études

	Nième reprise d'études	1 <sup>ère</sup> reprise d'études
<b>1-2 ans</b>	5%	50%
<b>3-5 ans</b>	13%	15%
<b>6-9 ans</b>	17%	10%
<b>10 ans et +</b>	65%	25%
<b>Total</b>	100%	100%

Source : Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

La comparaison entre les primo-reprenants et les autres montre en quoi il s'agit de populations différentes. Afin d'avoir une population homogène dont nous pourrions mieux comprendre le parcours, nous concentrerons la suite de notre analyse sur les primo-reprenants en 2017-18.

Rappelons que la moitié des primo-reprenants interrogés ont interrompu leurs études une ou deux années avant de se réinscrire en 2017-18. 15% ont arrêté leurs études pendant 3 à 5 ans, 10% 6 à 9 ans et 25% 10 ans ou plus. L'âge des personnes en 2017 est évidemment fortement corrélé à la durée d'interruption des études. Ainsi, 79% de ceux qui ont arrêté leurs études une ou deux années ont moins de 25 ans contre 23% de ceux qui ont arrêté 3 à 5 ans et moins d'1% de ceux qui ont arrêté plus de 5 ans. A l'autre extrême, 79% des personnes qui ont interrompu leurs études 10 ans ou plus ont 35 ans ou plus (49% 40 ans ou plus) alors qu'ils sont très peu nombreux parmi ceux qui ont arrêté leurs études moins de 6 ans.

Age des personnes l'année de la reprise d'études selon la durée selon la durée d'interruption d'études

	1-2 ans	3-5 ans	6-9 ans	10 ans et plus	Tous
<b>- de 25 ans</b>	<b>79%</b>	23%	2%	0%	43%
<b>25-29 ans</b>	20%	<b>61%</b>	31%	3%	23%
<b>30-34 ans</b>	1%	14%	<b>54%</b>	17%	12%
<b>35-39 ans</b>	0%	1%	8%	<b>30%</b>	8%
<b>40-49 ans</b>	0%	1%	4%	<b>39%</b>	11%
<b>50 ans et +</b>	0%	0%	0%	<b>10%</b>	3%
<b>Total</b>	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

Pour commencer l'analyse du profil des primo-reprenants, différencions les personnes selon leur parcours de formation. Alors que certains se réinscrivent pour préparer un diplôme de niveau supérieur à celui qu'elles détenaient déjà, d'autres préparent un diplôme de niveau identique ou inférieur. On peut ainsi distinguer cinq situations.

La première, qui concerne 48% des primo-reprenants, correspond à un parcours linéaire : les personnes sont inscrites à l'université pour préparer un diplôme de niveau n alors qu'elles avaient obtenu, avant d'interrompre leurs études, un diplôme de niveau n-1. Cette situation concerne par exemple 76% des inscrits en Licence Professionnelle qui avaient obtenu avant d'interrompre leurs études un diplôme de niveau Bac+2. 60% des reprenants inscrits en Master 1 sont également dans cette situation, ils avaient obtenu un diplôme de niveau bac+3 avant d'interrompre leurs études.

La seconde situation concerne 19% des personnes en reprise d'études. Il s'agit de celles qui préparent un diplôme de niveau équivalent à celui déjà obtenu avant l'interruption d'études. Cette situation est plus fréquente parmi celles qui préparent un M2 (39%).

La troisième situation concerne 13% des personnes en reprise d'études. Il s'agit de ceux qui se réinscrivent à la préparation d'un diplôme de même niveau que celui préparé avant l'interruption d'études mais qu'ils n'avaient pas validé. Cela concerne plus particulièrement les reprenants inscrits en capacité en droit (un tiers dans ce cas), qui avaient tenté d'obtenir le baccalauréat sans succès. On retrouve également les inscrits en Licence 3 (29%) et dans une moindre mesure en Licence 1 (21%).

La quatrième situation, qui représente 11% des primo-reprenants concerne ceux qui reprennent des études à un niveau inférieur au diplôme qu'ils avaient déjà obtenu. Cette situation est un peu plus fréquente parmi les inscrits en Licence 1.

Enfin, la dernière situation concerne 9% des individus. Il s'agit des reprenants qui n'avaient pas le niveau de diplôme requis pour intégrer la formation préparée en 2017-18. Cela représente 23% des inscrits en Master 2 qui ne disposaient

pas d'un diplôme de niveau bac+4. Ces personnes ne disposaient pas d'un accès de plein droit pour s'inscrire à cette formation.

Globalement, 54% des personnes primo-reprenantes indiquent qu'elles savaient déjà lorsqu'elles ont arrêté leurs études initiales qu'elles les reprendraient un jour. C'est plus particulièrement le cas pour celles qui disposent d'un parcours linéaire ou qui se réinscrivent à la préparation d'un diplôme de même niveau que celui préparé avant l'interruption des études mais que les personnes n'avaient pas validé (respectivement 62% et 63%).

Parcours de formation selon le niveau d'études préparé

	Capacité	L1	L3	LPro	M1	M2	Tous	Savaient qu'elles reprendraient des études un jour
<b>Reprend des études en niveau n après validation du niveau n-1</b>	48%	45%	42%	76%	60%	27%	<b>48%</b>	<b>62%</b>
<b>Refait un niveau d'étude déjà obtenu</b>	9%	12%	23%	10%	10%	39%	<b>19%</b>	34%
<b>Refait un niveau d'étude déjà préparé mais non validé</b>	32%	21%	29%	3%	11%	1%	<b>13%</b>	<b>63%</b>
<b>A déjà validé un diplôme de niveau supérieur au niveau préparé</b>	11%	18%	0%	7%	12%	10%	<b>11%</b>	53%
<b>Reprend des études en niveau n sans avoir validé un diplôme de niveau n-1</b>	-	4%	6%	5%	7%	23%	<b>9%</b>	49%
<b>Total</b>	100%	100%	100%	100%	100%	100%	<b>100%</b>	54%

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

DUT et L2 : effectifs trop faibles, non significatif

La raison la plus fréquemment citée pour expliquer l'interruption des études est l'entrée dans la vie active. 39% des personnes indiquent qu'elles ont arrêté leurs études car elles avaient trouvé un emploi ou souhaitaient entrer sur le marché du travail. On retrouve ensuite les interruptions liées à des contraintes extérieures (difficultés financières, raisons de santé, s'occuper des enfants, manque de mobilité géographique) et le fait que les personnes avaient atteint le niveau d'études qu'elles souhaitaient (respectivement cités par 22% et 21% des personnes interrogées). Enfin, 19% des primo-reprenants indiquent qu'ils ont arrêté leurs études parce qu'ils avaient besoin de temps pour réfléchir à ce qu'ils allaient faire par la suite et 15% parce qu'ils souhaitaient mener à bien un projet personnel (voyage, bénévolat...).

Motifs d'interruption des études

<b>Pour entrer dans la vie active / parce qu'a trouvé un emploi</b>	39%
<b>En raison de contraintes extérieures</b> (difficultés financières, raisons de santé, s'occuper des enfants, formation trop éloignée)	22%
<b>Avaient atteint le niveau de formation souhaité</b>	21%
<b>Besoin de temps pour réfléchir à ce qu'ils allaient faire ensuite</b>	19%
<b>Pour mener à bien un projet personnel (voyage, bénévolat...)</b>	15%
<b>Lassé(e)s de faire des études</b>	10%
<b>Refusé(e)s dans la formation souhaitée</b>	8%

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

L'entrée dans la vie active est plus souvent citée par les personnes qui ont arrêté leurs études après avoir obtenu un diplôme de niveau bac+2 ou bac+4. Les contraintes extérieures expliquent plus souvent l'interruption des études de ceux qui ont arrêté leur cursus sans avoir validé le diplôme qu'ils préparaient ou ceux qui se sont arrêtés à un niveau inférieur au baccalauréat. Le fait d'avoir atteint le niveau de formation souhaité concerne avant tout les diplômés de bac+5 ou supérieur. Les personnes qui souhaitaient prendre du temps pour réfléchir sont plus souvent celles qui ont arrêté leurs études après avoir validé le baccalauréat, en ayant ou non tenté de préparer une formation de niveau bac+1. Enfin, le souhait de mener à bien un projet personnel concerne avant tout ceux qui ont interrompu leurs études après avoir validé un diplôme de bac+3.

Juste avant de reprendre leurs études, 64% des reprenants étaient en situation d'emploi (61% salariés et 3% à leur compte), 16% étaient en recherche d'emploi et 20% inactifs (12% en période sabbatique, 3% en activité bénévole, 3% dans une autre situation). Plus des deux tiers des personnes inscrites en Licence Professionnelle, Master 1 et Master 2 étaient en emploi contre la moitié pour les autres niveaux de diplôme. 27% des reprenants inscrits en L1 étaient bénévoles ou en période sabbatique avant de reprendre leurs études alors que cela concerne assez peu les autres reprenants. Enfin, plus d'un tiers des personnes inscrites en capacité en droit étaient à la recherche d'un emploi avant la reprise d'études (contre moins de 15% pour les autres niveaux de diplôme réunis)

## Situation à l'égard de l'emploi avant la reprise d'études selon le niveau de diplôme préparé

	Capacité	L1	L3	LPro	M1	M2	Tous
<b>En emploi</b>	46%	50%	51%	68%	<b>74%</b>	<b>78%</b>	<b>64%</b>
<b>En recherche d'emploi</b>	<b>36%</b>	14%	23%	18%	7%	14%	<b>16%</b>
<b>Inactifs – bénévolat ou période sabbatique</b>	9%	<b>27%</b>	16%	12%	17%	7%	<b>15%</b>
<b>Autres inactifs</b>	9%	9%	10%	2%	2%	1%	<b>5%</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>						

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

Parmi les personnes en emploi juste avant la reprise d'études, 5% étaient à leur compte (profession libérale, indépendant, autoentrepreneur...) et 95% salariées. Parmi les salariés, 83% travaillaient dans le secteur privé. 60% disposaient d'un emploi à durée indéterminée (fonctionnaire ou CDI). On observe une nette différence de statut selon le niveau du diplôme préparé. Ainsi, 70% des personnes qui étaient en emploi avant la reprise d'études et qui préparent une Licence 1 étaient en emploi à durée déterminée (CDD, intérimaire, vacataire). A l'inverse, plus de 70% de ceux inscrits en Capacité en droit et en Master 2 qui avaient un emploi disposaient d'un emploi à durée indéterminée. Assez logiquement, plus le niveau du diplôme préparé est élevé plus le taux d'employé ou ouvrier est faible (plus de 80% des inscrits en capacité en droit ou en Licence 1 contre 10% en Master 2). Les cadres représentent globalement 25% des reprenants mais la quasi-totalité sont inscrits en Master 2, et dans une moindre mesure en Master 1. Les personnes qui occupaient une profession intermédiaire ont plus souvent repris une formation de niveau master 1 (45%), et dans une moindre mesure en Master 2 (22%) et en Licence Professionnelle (19%). Enfin, parmi les personnes qui disposaient d'un statut d'employés ou ouvriers, le niveau d'études repris dépend de l'âge et de la durée d'interruption d'études. Les jeunes de moins de 25 ans qui ont interrompu leurs études pendant moins de trois ans sont plus souvent inscrits en Licence (55%), ceux de plus de 25 ans avec la même durée d'interruption sont plus souvent inscrits en Master 1 (56%). Les deux tiers des employés ou ouvriers qui ont interrompu leurs études pendant plus de 5 ans se sont inscrits en capacité en droit.

## Caractéristique des emplois occupés par les personnes avant la reprise d'études selon le niveau de diplôme préparé

		Capacité	L1	LPro	M1	M2	Tous
<b>Secteur</b>	Secteur privé	65%	82%	92%	85%	84%	<b>83%</b>
	Secteur public	35%	18%	18%	15%	16%	<b>17%</b>
<b>Statut d'emploi</b>	EDI	<b>75%</b>	30%	61%	57%	<b>79%</b>	<b>60%</b>
	EDD	25%	70%	39%	43%	21%	<b>40%</b>
<b>Niveau d'emploi</b>	Cadre	0%	0%	0%	15%	<b>68%</b>	<b>25%</b>
	Profession intermédiaire	15%	11%	41%	<b>43%</b>	22%	<b>29%</b>
	Employés / ouvriers	<b>85%</b>	<b>89%</b>	59%	42%	10%	<b>46%</b>

L2 et L3 : effectifs de personnes en emploi trop faibles, non significatif

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

Les personnes qui étaient en emploi juste avant de reprendre leurs études sont majoritairement toujours en emploi pendant l'année de formation (52% en emploi et 16% en contrat d'alternance). Cela concerne plus particulièrement celles qui étaient en emploi à durée indéterminée (70% sont toujours en emploi pendant l'année 2017-18 contre 45% de ceux qui étaient en emploi à durée déterminée avant la reprise d'études).

Les personnes inactives ou en recherche d'emploi avant de reprendre leurs études disposent plus rarement d'un contrat de travail pendant leur formation (respectivement 25% et 37% ont un contrat de travail ou d'alternance).

## Situation à l'égard de l'emploi pendant la reprise d'études selon la situation avant la reprise d'études

	Avant la reprise d'études					
	Emploi salarié	EDI	EDD	A son compte	Recherche emploi	Inactifs (bénévolat ou période sabbatique)
<b>Emploi (hors contrat alternance)</b>	52%	<b>70%</b>	19%	<b>80%</b>	13%	15%
<b>Contrat d'alternance</b>	16%	11%	26%	7%	24%	10%
<b>Sans contrat de travail</b>	22%	19%	<b>55%</b>	13%	<b>63%</b>	<b>75%</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

92% des primo-reprenants indiquent qu'ils ont principalement repris leurs études par choix et 8% par obligation. On n'observe pas de différence sur ce point selon l'âge, la durée d'interruption d'études et le niveau d'étude préparé. En revanche, la reprise d'étude par obligation concerne un peu plus souvent ceux qui étaient en recherche d'emploi avant de reprendre une formation (13% contre 7% des personnes en emploi, en activité bénévole ou en période sabbatique).

Une analyse détaillée des raisons pour lesquelles les personnes ont souhaité reprendre des études permet de distinguer trois groupes d'individus.

Les premiers, qui représentent 33% des primo-reprenants interrogés reprennent leurs études dans une logique de continuité de leur parcours d'études, sans lien direct avec une activité professionnelle durable. Ils reprennent leurs études pour poursuivre ou compléter un parcours non terminé, acquérir un niveau de diplôme ou un diplôme spécifique, des connaissances. Ces reprenants avaient le plus souvent interrompu leurs études pour mener à bien un projet personnel (voyage, bénévolat...) ou parce qu'ils avaient besoin de temps pour réfléchir. Ces reprenants, le plus souvent âgés de moins de 25 ans et qui ont interrompu leurs études une ou deux années (ils représentent 63% des reprenants de ce groupe) savaient lorsqu'ils ont arrêté leurs études qu'ils les reprendraient un jour. La majorité d'entre eux préparent une première année de Licence ou de Master (respectivement 29% et 27%). 55% des reprenants de ce groupe sont par ailleurs inscrits en formation initiale dans une formation sans aménagement spécifique. 80% ont financé seuls l'inscription à la formation. La moitié financent leur quotidien uniquement grâce à une bourse d'études et/ou l'aide de leur famille. Un tiers de ces reprenants étaient inactifs ou bénévoles avant de reprendre leurs études et un tiers disposaient d'un emploi d'ouvrier ou employé, le plus souvent en CDD. De plus, 64% n'exercent aucune activité professionnelle pendant la reprise de leurs études. Enfin, 65% de ces reprenant envisagent de poursuivre des études après l'année 2017-18, qu'ils valident ou non l'année en cours.

Le second groupe représente 39% des personnes interrogées. Ceux-ci reprennent leurs études dans une logique d'évolution professionnelle. Ils attendent de cette nouvelle formation qu'elle leur permette de postuler à des postes plus élevés (deux tiers l'évoquent) et dans une moindre mesure d'obtenir une augmentation de salaire, la reconnaissance de compétences déjà acquises, l'enrichissement des missions de leur poste. Près des deux tiers sont inscrits à la préparation d'une première ou deuxième année de Master. 77% des reprenants de ce groupe étaient en emploi juste avant de reprendre leurs études, le plus souvent en emploi à durée indéterminée de cadre ou profession intermédiaire. Lorsque l'employeur a participé au projet de reprise d'études, les objectifs sont souvent liés à l'enrichissement des missions du poste occupé ou l'anticipation de l'évolution de ce poste. Lorsque l'employeur n'est pas, au moins en partie, à l'initiative de la reprise d'études, l'objectif principal est souvent de pouvoir postuler à des postes plus élevés. 47% des personnes exercent une activité professionnelle en parallèle de la formation qu'elles préparent.

30% de ces reprenants suivent les cours en présentiels sans aménagement spécifique, 29% disposent d'aménagements de l'organisation de leur formation en présentiel (cours le soir, le samedi, quelques jours par semaine ou par mois), 23% suivent les enseignements à distance et 18% ont un contrat d'alternance. Ceux qui ont interrompu leurs études depuis moins de 3 ans suivent plus souvent les cours en présentiel sans aménagement spécifique ou en alternance. Ceux qui ont interrompu leurs études entre trois et neuf ans suivent plus souvent les enseignements à distance. Enfin, les plus âgés qui ont interrompu leurs études dix ans ou plus suivent plus souvent les enseignements avec des aménagements (52% d'entre eux).

Le financement de l'inscription à la formation se distingue des autres groupes par la part des employeurs qui a pris en charge seuls ces frais (26%). La part des personnes qui financent leur quotidien uniquement grâce à leur activité professionnelle est également plus importante que dans les autres groupes (42%). Enfin, contrairement aux reprenants du groupe précédent, pour 28% les études se termineront à l'issue de l'année 2017-18, qu'ils valident ou non l'année préparée.

Enfin, le dernier groupe représente 28% des primoreprenants. Il s'agit de ceux qui ont souhaité reprendre leurs études afin de changer de métier. Ces personnes ont plus souvent interrompu leurs études plus de trois ans (71% contre 55% au sein du groupe précédent) et étaient plus souvent en recherche d'emploi avant de reprendre leurs études (22% contre 12% du groupe précédent). 62% étaient toutefois en emploi avant leur inscription en 2017-18, plus souvent que ceux des autres groupes en emploi à durée indéterminée d'employé ou ouvrier. Près de la moitié de ces reprenants préparent un Master (21% un Master 1 et 28% un Master 2) mais notons que 16% sont également inscrits en Capacité en droit (c'est dans ce groupe qu'ils sont les plus nombreux). Ces reprenants suivent un peu plus souvent les cours à distance que ceux du groupe précédent, au détriment des cours en présentiel avec aménagement.

A noter, le fait de suivre les enseignements avec aménagement ou à distance dépend de l'offre de formation à l'université dans le cadre de ces dispositifs, or, celle-ci est plus fréquemment axée sur les niveaux Master, la capacité en droit et moins sur les diplômes de niveau licence qui concernent plus souvent ceux qui ont interrompu leurs études peu de temps.

## Caractéristiques discriminantes des reprenants selon le type de motivation à la reprise d'études

	<b>Raisons sans lien avec l'emploi mais uniquement en lien avec les études</b> : valider un diplôme, des connaissances...	<b>Raisons en lien avec une évolution professionnelle</b> : s'adapter ou faire évoluer son poste, postuler à des postes plus élevés...	<b>Raisons en lien avec l'exercice d'un nouveau métier</b> : réorientation
	<b>33%</b>	<b>39%</b>	<b>28%</b>
<b>Régime d'inscription et organisation de la formation</b>	Formation initiale sans aménagement spécifique (55%)	Formation continue avec aménagement (29%)	Formation à distance (34%)
<b>Niveau du diplôme préparé</b>	Licence 1 (29%) Master 1 (27%)	Master 2 (32%) Master 1 (31%)	Master 2 (28%) Master 1 (21%) Capacité en droit (16%)
<b>Parcours de formation</b>	Refait un niveau d'étude déjà préparé mais non validé (17%)	Reprend des études en niveau n sans avoir validé un diplôme de niveau n-1 (17%)	A déjà validé un diplôme de niveau supérieur au niveau préparé (17%)
<b>Durée d'interruption des études</b>	1 à 2 ans et âgés de moins de 25 ans (63%)		3 ans et plus (71%)
<b>Motifs d'interruption des études</b>	Temps de réflexion (18%) Projet personnel (17%) Raisons de santé ou difficultés familiales (10%) Refusé(e) dans une formation (9%)		Avait atteint le niveau de formation souhaité (20%)
<b>Intention de la reprise d'études au moment de l'interruption des études</b>	Oui (73%)	Ne savait pas (25%)	Non ou ne savait pas (64%)
<b>Situation à l'égard de l'emploi avant la reprise d'études*</b>	Inactif ou bénévole (33%) EDD d'ouvrier ou employé (22%)	EDI de niveau intermédiaire (20%) EDI de cadre (18%)	Recherche d'emploi (22%) EDI d'ouvrier ou employé (15%)
<b>Situation à l'égard de l'emploi pendant la reprise d'études</b>	Pas d'emploi (64%)	Emploi (47%)	
<b>Financement de l'inscription</b>	Personne elle-même (80%)	Employeur (26%)	
<b>Ressources financières pour financer le quotidien</b>	Aide de la famille (26%) Bourse (22%)	Activité professionnelle (42%)	Conjoint (15%) Allocations chômage (12%)
<b>Projet de poursuite d'études après l'année 2017-18</b>	Poursuite d'études envisagée (65%) 3 ou 4 années supplémentaires (20%)	Pas de poursuite d'études envisagée (28%)	

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitoile, 2017-18

\*EDD = Emploi à Durée Déterminée (CDD, intérim, vacations...) – EDI = Emploi à durée Indéterminée (CDI, fonctionnaire)

Pour finir, nous pouvons présenter quelques tendances quant à la réussite des personnes en reprise d'études par rapport à celle qui préparaient la même formation dans le cadre d'une continuité d'études<sup>16</sup>. Au préalable, on constate que 82% des personnes en reprise d'études envisagent de valider la formation préparée en une année et 12% en deux ou trois années. Le taux de réussite à la formation est très différent selon l'intention des personnes : 78% de celles qui envisageaient de valider la formation en une année ont réussi les examens contre 24% de celles qui avaient l'intention de valider la formation en deux ou trois années. L'intention des personnes en terme de validation de la formation dépend du type de formation suivie. Deux types de publics se distinguent des autres par leur intention de valider la formation en plus d'une année : ceux qui suivent une formation à distance et ceux inscrits en Licence 1 sans aménagement (respectivement 67% et 66% envisagent de valider la formation en une année contre 92% au sein des autres formations). Nous proposons donc de comparer les résultats aux examens pour les personnes qui envisagent de valider la formation en une année.

Concernant les formations en présentiel sans aménagement, de la Licence 2 au Master 2, les personnes en reprise d'études ont un peu mieux réussi leurs examens en 2017-18 que celles qui étaient dans une continuité d'études (respectivement 90% et 83% de réussite à l'année). En Licence 1, les personnes en reprises d'études qui envisageaient de valider la formation en une année réussissent autant que les étudiants en continuité d'études (42% contre 44% de réussite à l'année).

Qu'ils soient en continuité ou en reprise d'études la réussite des personnes qui préparaient une formation en alternance en 2017-18 est très élevée (plus de 90% de réussite).

A l'inverse quel que soit le niveau de diplôme, les personnes en formation à distance réussissent moins que dans les autres types de formation (respectivement 54% et 60% pour les Master 1 et 2 à distance contre 80% à 92% pour les Master 1 et 2 en présentiel sans aménagement). Toutefois, au sein des formations à distance on n'observe pas de différence entre les personnes en reprise d'études qui envisageaient de valider la formation en une année et celles en continuité d'études.

<sup>16</sup> Les effectifs des personnes en reprise d'études sont trop faibles pour faire une analyse détaillée, seules des tendances peuvent être présentées.

L'analyse détaillée du pouvoir discriminant des différentes variables de caractérisation du public en reprise d'études nous amène à distinguer cinq catégories d'individus selon la durée d'interruption d'études et l'âge à la reprise d'études. En effet, on observe que ce sont ces critères qui permettent de classer au mieux notre population en reprise d'études.

- **Moins de 25 ans et 1 à 2 années d'interruption d'études** (189 individus soit 40% de la population)
- **25 ans et plus et 1 à 2 années d'interruption d'études** (50 individus soit 10% de la population)
- **3 à 5 années d'interruption d'études** (essentiellement des personnes de moins de 35 ans - 71 individus soit 15% de la population)
- **6 à 9 années d'interruption d'études** (essentiellement des personnes de 25 à 34 ans - 63 individus soit 10% de la population)
- **10 années ou plus d'interruption d'études** (principalement des personnes âgées de plus de 35 ans - 117 individus soit 25% de la population)

Répartition de la population en reprise d'études selon l'âge et la durée d'interruption des études

	1-2 ans	3-5 ans	6-9 ans	10 ans et plus	Tous
<b>- de 25 ans</b>	40%	3%	0%	0%	43%
<b>25-29 ans</b>	10%	9%	3%	1%	23%
<b>30-34 ans</b>	0%	2%	6%	4%	12%
<b>35-39 ans</b>	0%	0%	1%	7%	8%
<b>40-49 ans</b>	0%	0%	0%	10%	11%
<b>50 ans et +</b>	0%	0%	0%	3%	3%
<b>Total</b>	50%	15%	10%	25%	100%

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

Les jeunes de moins de 25 ans qui ont connu une courte interruption d'études représentant la plus grande partie des personnes en reprise d'études telle que nous l'avons définie, nous présenterons ci-après une analyse détaillée du profil et du parcours de ces reprenants. Avant cela, nous proposons un tableau résumant les caractéristiques spécifiques des individus appartenant à chacune des cinq classes définies ci-dessus.

Caractéristiques synthétiques du profil des reprenants selon l'âge et la durée d'interruption d'études

	<b>-25 ans 1-2 ans IE</b>	<b>25 ans et + 1-2 ans IE</b>	<b>3-5 ans IE</b>	<b>6-9 ans IE</b>	<b>10 ans et + IE</b>
<b>Régime d'inscription</b>	Formation initiale (79%)		Reprise d'études sans convention (30%) Contrat d'alternance (30%)	Formation continue (52%) Reprise d'études sans convention (33%)	Formation continue (66%) Reprise d'études sans convention (23%)
<b>Niveau du diplôme préparé</b>	Licence 1 (40%)	Master 1 (44%)		Master 1 (42%)	Master 2 (44%) Capacité en droit (22%)
<b>Parcours de formation</b>	Parcours linéaire (60%)				Reprend des études en niveau n sans avoir validé un diplôme de niveau n-1 (20%)
<b>Motifs d'interruption des études</b>	Temps de réflexion (24%) Projet personnel (18%) Refusé(e) dans une formation (10%)		Avait atteint le niveau de formation souhaité (20%)	Avait atteint le niveau de formation souhaité (30%) Avait trouvé un emploi (21%)	Entrer dans la vie active (30%) Avait atteint le niveau de formation souhaité (24%) Avait trouvé un emploi (17%)
<b>Intention de la reprise d'études au moment de l'interruption des études</b>	Oui (78%)		Non ou ne savait pas (55%)	Non ou ne savait pas (60%)	Non ou ne savait pas (73%)
<b>Raisons de la reprise d'études</b>	Acquérir un niveau de diplôme (16%) Acquérir un diplôme spécifique (11%) Poursuivre/compléter le parcours d'études (9%) Statut étudiant (3%)	Poursuivre /compléter son parcours d'études (12%)	Enrichir les missions de son poste (4%)	Exercer un nouveau métier (11%) Obtenir une augmentation de salaire (5%)	Anticiper l'évolution de son poste (4%) Obtenir ou retrouver un emploi salarié (2%)
<b>Situation à l'égard de l'emploi avant la reprise d'études*</b>	Inactif ou bénévole (38%) EDD d'ouvrier ou employé (26%)	EDD de cadre (8%)		EDI de niveau intermédiaire (30%) EDI de cadre (26%)	EDI de cadre (26%) EDI de niveau intermédiaire (21%) A son compte (7%)
<b>Situation à l'égard de l'emploi pendant la reprise d'études</b>	Pas d'emploi (66%)		Contrat d'alternance (28%)	Emploi (65%)	Emploi (58%)

<b>Financement de l'inscription</b>	La personne elle-même (79%)		L'employeur (28%)	OPCA (20%) Pôle emploi (4%)	OPCA (19%)
<b>Ressources financières pour financer le quotidien</b>	Famille (31%) Bourse (26%)		Activité professionnelle (44%)	Aide du conjoint (19%) Allocation chômage (16%)	Activité professionnelle (50%) Aide du conjoint (20%) Allocation chômage (15%)
<b>Projet de poursuite d'études après l'année 2017-18</b>	Poursuite d'études envisagée (71%)				Pas de poursuite d'études envisagée (39%)
<b>Différence entre le niveau d'étude préparé et le niveau d'étude souhaité à terme</b>	2 années supplémentaires (21%) 4 années supplémentaires (15%)	1 année supplémentaire (43%)			

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

\*EDD = Emploi à Durée Déterminée (CDD, intérim, vacations...) – EDI = Emploi à durée Indéterminée (CDI, fonctionnaire)

### Les jeunes reprenant après une courte interruption d'études

Au regard de l'analyse quantitative portant sur l'ensemble des primo-reprenants de l'université Toulouse Capitole en 2017-18, nous avons souhaité approfondir les conditions de la reprise d'études pour les jeunes reprenants qui ont interrompu leurs études pendant une courte durée. L'analyse suivante porte donc sur les personnes âgées de moins de 25 ans en 2017 et qui ont interrompu leurs études pendant une ou deux années avant de les reprendre à l'Université Toulouse Capitole en 2017-18. Cette population compte 189 individus et représente 40% des primo-reprenants identifiés dans le cadre de notre enquête quantitative.

Par rapport aux étudiants de moins de 25 ans en 2017 qui n'ont pas arrêté leurs études, les jeunes reprenants qui ont connu une interruption d'une ou deux années sont plus souvent inscrits en contrat d'alternance (15% contre 6%). Les jeunes reprenants en formation continue ou en reprise d'études sans convention représentent également 6% de ce public contre 0% de ceux qui n'ont pas interrompu leurs études. Qu'ils aient interrompu ou non leurs études, la formation initiale reste le régime d'inscription majoritaire pour ce jeune public (79% pour les personnes en reprise d'études et 94% pour ceux en continuité d'études).

#### Répartition des personnes en reprise et en continuité d'études par régime d'inscription

	En 1 <sup>ère</sup> année de RE en 2017-18	Inscrits en 2016-17
<b>Formation initiale</b> (hors apprentis)	79%	94%
<b>Contrat d'alternance</b>	15%	6%
<b>Formation continue</b> (hors contrat de pro.)	4%	0%
<b>Reprises d'études</b> (sans convention)	2%	0%
<b>Total</b>	100%	100%

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

Population : Personnes âgées de moins de 25 ans en 2017 (pour celles en reprise d'études : interruption d'études inférieure à 3 ans)

Les reprenants sont plus souvent inscrits en Licence Professionnelle, en Licence 1 ou en Master 1 au détriment des Licences 2 et 3 et dans une moindre mesure du Master 2.

Ainsi, on constate que la majorité de jeunes reprenants ont interrompu leurs études entre l'obtention d'un diplôme de fin de cycle et le début d'un diplôme du cycle suivant : entre la Licence 3 et le Master 1 (21%), entre le baccalauréat et la Licence 1 ou entre le BTS ou DUT et la Licence Professionnelle ou la Licence 3 (chacun 17%).

#### Répartition des personnes en reprise et en continuité d'études par niveau du diplôme préparé

	En 1 <sup>ère</sup> année de RE en 2017-18	Inscrits en 2016-17
<b>Capacité en droit</b>	2%	0%
<b>DUT</b>	1%	3%
<b>Licence générale</b>	<b>L1</b> 40% <b>L2</b> 4% <b>L3</b> 7%	30% 17% 16%
<b>Lic. professionnelle</b>	<b>13%</b>	3%
<b>Master</b>	<b>M1</b> 26% <b>M2</b> 7%	19% 12%
<b>Total</b>	100%	100%

#### Parcours de formation des jeunes en reprise d'études

<b>Interruption d'études entre L3 obtenue et M1</b>	21%
<b>Interruption d'études entre Baccalauréat obtenu et L1</b>	17%
<b>Interruption d'études entre BTS-DUT obtenu et LP ou L3</b>	17%
<b>Interruption d'études entre diplôme obtenu de niveau supérieur à Bac+1 et L1 (réorientation)</b>	10%
<b>Interruption d'études entre Bac+1 non obtenu et L1</b>	7%
<b>Interruption d'études entre Bac+5 obtenu et M2</b>	4%
<b>Interruption d'études entre Bac+4 obtenu et M2</b>	3%
<b>Interruption d'études entre Bac+3 obtenu et L3</b>	3%
<b>Interruption d'études entre Bac+4 obtenu et M1</b>	2%
<b>Interruption d'études entre Baccalauréat non obtenu et Capacité en droit</b>	2%
<b>Autre</b>	14%

Source : Apogée et Enquête de l'OFIP sur les reprises d'études à UT Capitole, 2017-18

Population : Personnes âgées de moins de 25 ans en 2017 (pour celles en reprise d'études : interruption d'études inférieure à 3 ans)

Les raisons principales qui ont poussé ces jeunes reprenants à arrêter leurs études sont : le besoin de temps pour réfléchir (39%), le souhait de mener à bien un projet personnel (29%), entrer dans la vie active (21%) et suite au refus dans la formation qu'ils voulaient suivre (16%). 82% des jeunes reprenants savaient qu'ils reprendraient un jour leurs études lorsqu'ils les ont interrompues, 8% ne savaient pas s'ils reprendraient un jour et 10% ne pensaient pas qu'ils reprendraient des études. Ces derniers sont plus nombreux lorsqu'ils avaient arrêté leurs études car ils souhaitaient entrer dans la vie active (22%). A l'inverse, 90% de ceux qui ont arrêté leurs études parce qu'ils ont été refusés dans une formation, pour mener un projet personnel ou parce qu'ils avaient besoin d'une période de réflexion savaient qu'ils reprendraient un jour leurs études.

Par ailleurs, les 18 entretiens semi-directifs réalisés auprès de jeunes reprenants montrent que le caractère choisi ou subi de l'interruption des études est un élément déterminant dans leur manière d'appréhender la reprise d'études. On distingue en effet quatre types de situations. La première fait référence à des interruptions d'études subies : candidatures refusées en Master 2, en Licence Professionnelle ou dans une école de commerce ou d'ingénieur ; impossibilité de trouver un employeur pour réaliser une formation en alternance ; échec inattendu à la formation préparée ; difficultés familiales sont autant de situations que les personnes n'avaient pas anticipées. Face à ces imprévus, elles ont dû interrompre leurs études, tout en pensant le plus souvent qu'elles les reprendraient rapidement. La plupart ont choisi de travailler pendant cette période sans formation, parfois en lien avec leur domaine d'études, pour se construire une expérience professionnelle à valoriser plus tard, parfois dans un autre domaine avant tout pour assurer financièrement leur quotidien et se confronter au monde du travail. D'autres ont choisi de voyager de manière plus ou moins planifiée.

*Mon père est tombé gravement malade pendant mon DUT GEA, après 14 mois il est décédé donc j'ai fini mon DUT. Après j'ai voulu débiter un bac+3 mais psychologiquement je n'étais pas prêt, c'était trop compliqué, l'éloignement par rapport à ma mère, vous imaginez. Je me suis dit je vais pas perdre mon temps je vais chercher un travail qui apporterait un plus sur mon CV, un travail enrichissant, je voulais pas faire de l'intérim, que tout le monde peut faire. J'étais persuadé de continuer mes études plus tard mais là ça me permettait de faire un point, un retour sur moi-même. Vous voyez à l'époque je voulais entreprendre des études pour devenir commercial et aujourd'hui je ne fais pas des études pour devenir commercial ! » (Raphaël – L3)*

*Ne pas avoir de Master 2 qui me convenait a été un choc, plutôt que de reprendre tout de suite un autre Master 1 ou de prendre un M2 qui ne me convenait pas j'ai préféré prendre le temps de réfléchir sur mon projet professionnel. Quand je n'ai pas eu de M2 j'étais un peu dans le flou pour la suite. Je me suis dit que ce qui m'avait perdu pendant mes premières années de droit c'était de ne pas avoir un projet professionnel défini. Je ne savais pas vers quelle branche du droit me diriger. Je me suis dit que pour réussir la fin de mes études il fallait que j'ai un projet professionnel pour avoir une motivation supplémentaire. (Thomas – M1)*

*Après mon BTS j'avais demandé des écoles d'ingénieur, je pensais être prise et ça n'a pas été le cas. J'ai été surprise, j'étais vexée, donc sur un coup de tête je suis partie en voyage. Je n'avais pas demandé de licence, ni rien d'autre. A ce moment-là je ne savais pas ce que je ferais après, sans doute d'autres études, mais quoi ... ? (Maud - LP)*

La seconde situation relève d'interruptions d'études choisies pour permettre aux personnes de réaliser un projet personnel (voyage, mission bénévole). Deux des jeunes reprenants interrogés sont dans ce cas. Ils savaient alors qu'ils reprendraient des études rapidement.

*Quand j'ai passé le bac je savais qu'à long terme ce que je voulais c'était travailler dans l'associatif mais je n'avais aucune expérience dans ce domaine à part à toute petite échelle. Je me suis dit, ce serait bien de pouvoir travailler dans un organisme à but non lucratif ou une association. Pendant le bac je ne me voyais pas du tout après le bac découvrir la vie citadine et en même temps la vie étudiante, car je viens vraiment d'un petit bled en campagne. Je ne me sentais pas assez mature et je voulais pas aller à la fac pour rater une année. [...] J'ai trouvé un service civique ici fin août / début septembre à Toulouse dans une association. Le service civique je savais qu'il aurait une durée limitée donc j'ai toujours eu dans l'idée que ça durerait un an et que je reprendrais des études. (Florent – L1)*

Cinq des reprenants interrogés ont quant à eux choisi d'arrêter les études pour prendre le temps de réfléchir à leur avenir. Ils expliquent qu'ils se sentaient perdus et ne savaient pas si les études qu'ils suivaient leur convenaient, si elles les mèneraient vers un métier qui les intéressaient. Ils ne savaient pas toujours s'ils reprendraient des études un jour. Bien que l'interruption des études ait été un choix, la plupart de ces personnes n'avaient pas précisément planifié ce qu'elles allaient faire pendant cette période. Les emplois qu'elles occupent, le plus souvent sans lien avec les études, et les voyages effectués sont plus le fruit d'opportunités que de projets programmés.

*« Quand j'ai arrêté en septembre 2016 après ma soutenance de mémoire de M1 je ne savais pas trop ce que je ferais de cette année. J'ai pensé à faire un service civique ou travailler. La seule chose qui était planifiée c'était d'aller voir ma famille au Brésil. Avant de partir au Brésil j'ai travaillé, je suis partie trois semaines au Royaume-Uni, après j'ai à nouveau travaillé à Toulouse et après je suis partie au Brésil de décembre à mars. Ça s'est fait un peu au fur et à mesure. Quand j'ai arrêté les études je ne savais pas ce que je ferais après, si j'allais reprendre ou m'arrêter là. Je m'étais dit, réfléchis et au bout d'un an on verra. » (Justine – M1)*

*Après le Master 2 que j'ai fait en Allemagne, j'avais envie d'y rester un peu plus. J'avais l'impression à l'issue du Master de ne pas être spécialisée je savais qu'il fallait que je fasse un second Master 2 plus spécialisant. Mais je ne savais pas si je voulais faire tout de suite ce second Master, que je voulais faire en France, ou si je restais un peu plus en Allemagne. J'ai entendu parlé de volontariat franco-allemand alors j'ai postulé pour voir et j'ai été prise à l'office franco-allemand pour la jeunesse alors je suis restée. » (Alice – M2)*

Enfin, la quatrième situation correspond à des étudiants qui ont arrêté leurs études lorsqu'ils considéraient que leur parcours était terminé et qu'ils souhaitaient entrer sur le marché du travail. Une fois les études achevées ils ont cherché

du travail et ne pensaient pas qu'ils reprendraient des études un jour. La reprise d'une formation arrive pourtant peu de temps après la fin des études initiales, les personnes ayant constaté que les emplois qu'elles pouvaient occuper ne leur convenaient pas.

*« J'ai obtenu mon BTS en 2015. L'entreprise dans laquelle j'étais a connu un redressement judiciaire donc dès que j'ai terminé mon BTS je suis partie. J'ai ensuite fait beaucoup de missions d'intérim, des remplacements... je me suis fait une petite expérience. C'était toujours dans l'assistanat commercial et dans la vente. En 2016 l'entreprise qui m'avait pris pour mon BTS m'a recontactée. Ils m'ont reprise en tant qu'assistante commerciale car leur situation allait mieux. J'ai repris les tâches que je faisais en deuxième année de BTS mais en plus approfondies. C'était très répétitif donc au bout d'un moment je me suis dit qu'il fallait peut-être que je me réoriente vers autre chose. Mon responsable m'a recommandé de faire la Licence Ressources Humaines pour me réorienter. Je me suis renseignée, ça me semblait intéressant alors j'ai postulé. » (Aurélié - LP)*

*Après mon bac j'ai fait un BTS en alternance dans le social. Ensuite j'ai cherché du travail et j'ai trouvé un emploi d'ATSEM dans les écoles pour un remplacement de trois semaines et ça a finalement duré deux ans. Quand j'ai arrêté à la fin du BTS je n'envisageais pas du tout de reprendre mais j'ai déménagé et j'ai changé de lieu de travail et là j'étais ATSEM à mi-temps. Je me suis dit qu'il fallait que je trouve un emploi à temps plein et plus stable. ATSEM ce n'était pas un emploi en lien avec mon BTS mais si je voulais travailler dans le domaine de mon BTS il fallait que je sois très mobile et ce n'était pas le cas. Je me suis rendu compte qu'ATSEM, en fin de carrière c'était compliqué et il y a aucune évolution possible. Avec les ressources humaines je me suis dit que je pourrais être dans l'accompagnement des salariés fragiles. Je me suis renseigné sur la Licence Professionnelle Ressources Humaines et les postes possibles après et je me suis dit que ça pouvait me correspondre. (Romuald - LP)*

La reprise des études peut avoir lieu dans la continuité de la formation initiale ou dans le cadre d'une réorientation. La distinction des deux est assez marquée selon les raisons de l'interruption d'études : ceux qui avaient prévu d'arrêter leurs études car ils estimaient avoir terminé leurs parcours et se sont insérés sur le marché du travail les ont repris dans le cadre d'une réorientation, suite à une expérience professionnelle décevante (peu de perspectives d'évolution, emplois non conformes à leurs attentes). A l'inverse, ceux qui ont interrompu leurs études suite au refus de leur candidature à une formation les reprennent dans la continuité : certains ont recandidaté à la même formation et ont cette fois été acceptés, d'autres ont choisi la même formation dans un établissement différent ou une formation approchante. Certains ont également choisi de reprendre leurs études à un niveau inférieur pour consolider leur dossier afin de recandidater à la formation qui les avait refusés. Les cas sont en revanche plus variés pour les personnes qui avaient interrompu leurs études pour mener à bien un projet personnel ou pour réfléchir à leur avenir : certains ont été confortés dans leur projet d'études et ont repris dans la continuité, d'autres, ne sachant toujours pas ce qu'ils voulaient faire ont choisi de poursuivre dans la même voie afin de valider un diplôme de niveau plus élevé plutôt que de se réorienter. Enfin, certains ont préféré changer d'orientation à la reprise de leurs études, parfois en sachant précisément ce qu'ils souhaitaient faire, parfois avec toujours autant de doutes.

*Le fait de travailler m'a confirmé ce que je voulais faire. Je voulais déjà faire cette Licence Professionnelle de gestion des entreprises, j'avais postulé avant de savoir que je n'aurais pas mon BTS. J'ai été un peu déstabilisé au début car personne n'aime avoir une défaite et en plus la Licence me prenait, j'avais trouvé un appartement, c'était parfait et j'ai juste pas eu le BTS. Ça m'a un peu énervé mais après un an de travail, j'étais encore plus motivé pour aller dans cette Licence. Le travail en usine c'est quand même assez ingrat, ça m'a donné plus de motivation pour intégrer la Licence Professionnelle. (Ronan - LP)*

*J'ai candidaté dans certains M2 de droit fiscal mais pour moi avant même les réponses je savais qu'il fallait que je repasse par un M1 parce que je n'avais pas toutes les bases pour rentrer en M2. J'avais besoin d'avoir des bases plus solides. Il y avait aussi la question de la sélection en Master 2. Même si mon année de coupure a été bien remplie et que j'arrive à la justifier, forcément ça effraie un peu les directeurs de Master 2. (Thomas - M1)*

*Reprendre en L2 de droit après avoir validé une première année c'était la solution la plus rapide et la moins chère pour obtenir un diplôme. Après ma grossesse je me suis dit que mon objectif c'était surtout de valider un diplôme, j'espère un master mais l'idée c'est surtout d'avoir un diplôme pour trouver un travail facilement, être juriste par exemple et pouvoir continuer à profiter de ma vie familiale. (Mélanie - L2)*

*Quand je suis arrivée à la fin de cette année de coupure je me suis dit que j'avais envie de reprendre la fac. Il y avait le Master Information et Documentation qui m'intéressait et celui d'Information et Communication. J'ai penché plutôt pour celui-là parce qu'après mon M1 de recherche en langue j'avais besoin d'une formation plus concrète, plus dans la pratique, plus en contact avec le monde extérieur. Je trouvais plus mon compte dans ce qu'ils proposaient dans le Master Information et Communication. Je me suis dit qu'avec mon bagage en langue ce serait complémentaire. A la fin de mon premier M1 j'ai senti qu'émotionnellement il fallait que je fasse une pause, j'avais trop de doute, trop de choses en même temps donc je voulais me laisser une année pour me poser et réfléchir sereinement. A la fin de cette année, c'était plus clair. (Justine - M1)*

*Je faisais plein de choses et en même temps je tournai en rond du coup j'ai fait une pause après ma Licence Pro et j'ai fait un bilan d'orientation. Je n'ai pas trop réussi à savoir vraiment ce que je voulais faire. J'aimais bien le droit du travail donc je me suis dit qu'en Ressources Humaines j'aurais des perspectives d'évolution. Moi ce qui m'intéresse, c'est d'avoir un travail avec un bon salaire, avoir plus de responsabilités, plus d'argent. J'ai fait un nombre incalculable de forum sur les formations. J'ai trouvé ça à Toulouse, je me suis dit que ce serait bien. Finalement je ne sais toujours pas ce que je veux faire. Je n'ai même pas postulé à des M2. (Hugues - M1)*

L'analyse des entretiens semi-directifs a également permis de mettre en évidence l'évolution du rapport aux études et au travail des jeunes reprenants, par rapport à celui qu'ils avaient lors de leur formation initiale.

Si nous considérons comme le suggère François Dubet que « chaque étudiant définit son rapport aux études selon trois grands principes qui renvoient aux trois fonctions essentielles de tout système universitaire : une fonction d'adaptation au

marché des qualifications, une fonction de socialisation et une fonction de création intellectuelle critique »<sup>17</sup>, nous pouvons mettre en évidence une réelle évolution du rapport des jeunes reprenants à leurs études par rapport à celui qu'ils entretenaient lors de leur formation initiale. Reprenons les trois dimensions proposées par François Dubet, à savoir d'une part *le projet* c'est-à-dire la représentation de l'utilité d'études, d'autre part *l'intégration*, plus précisément l'implication de l'étudiant dans l'organisation où se déroulent ses études et, enfin, *la vocation*, c'est-à-dire l'intérêt intellectuel accordé aux études. Au sein du discours des jeunes reprenants interrogés, la dimension de projet est particulièrement prégnante. Tous indiquent qu'ils savent pourquoi ils suivent des études, contrairement à ce qu'ils ressentaient souvent lors de leur formation initiale. A l'inverse, la dimension d'intégration est quasiment absente alors que le caractère vocationnel est présent de manière très différente selon le parcours personnel des individus et leurs motivations à la reprise d'études.

Commençons par la dimension de projet que Dubet distingue en trois grands types : le projet professionnel, le projet scolaire et l'absence de projet. Parmi les jeunes reprenants que nous avons interrogés, la grande majorité expriment un lien étroit entre la reprise des études et leur insertion professionnelle à court ou moyen terme. La question de l'avenir professionnel a systématiquement été envisagée par les individus lorsqu'ils ont pensé leur reprise d'études. Bien qu'ils soient tous âgés de moins de 25 ans, la plupart évoque l'avancée en âge, qui nécessite selon eux de se poser des questions sur leur avenir professionnel, plus que lorsqu'ils étaient en formation initiale. Les expériences professionnelles vécues pendant l'interruption des études, qu'elles aient été jugées intéressantes ou décevantes ont également été des points de repère pour définir le nouveau projet d'études.

*Pendant mon année de coupure j'ai vu des gens qui sont en intérim depuis 20 ans... ils n'ont pas spécialement de vie, c'est pas des métiers très épanouissants. Nettoyer et tester des manettes pendant près d'un an j'avais qu'une idée en tête c'était d'arrêter et de reprendre mes études pour avoir un métier avec un minimum d'intérêt. Je sais que si je ne fais pas des études très longues ce sera pas extraordinaire mais un travail un minimum intéressant dans une branche qui me plaît c'est pour ça que j'ai repris. J'ai pas vraiment choisi d'arrêter mes études et après en voyant ce que c'est dans les petits boulots que j'ai fait c'est déprimant. En discutant avec les gens, c'est triste, j'ai pas envie de faire ça toute ma vie. J'ai envie d'être contente d'aller au travail même si c'est pas le travail le plus intéressant du monde. (Agathe - L1)*

*Au moment de rechercher un stage je savais vraiment ce que je voulais et ne voulais pas, j'ai pris à cœur de trouver le stage que je voulais car je savais que ce serait mon dernier stage. Pour les autres étudiants il n'y avait peut-être pas la même motivation. Dès le début de mon Master je me projetais pour la suite et je voulais me servir de mon master pour après enchaîner sur un travail, ce qui était peut-être moins le cas des autres étudiants. Lors de mon premier Master j'avais deux ans de moins et j'avais moins conscience que je devrais chercher du travail ensuite et que je voulais que mon stage soit une vraie expérience professionnelle. J'ai beaucoup réfléchi aussi à ce que j'allais faire après. Les autres étudiants se laissent plus de temps pour voir ce qu'ils ont envie de faire, ils ont moins anticipé. Moi je n'ai pas envie de perdre du temps, d'avoir une période creuse. (Alice - M2)*

La notion de projet se matérialise de manière différente selon l'attente des reprenants à l'égard de leur reprise d'études. On peut distinguer trois objectifs, distincts selon les reprenants : obtenir un diplôme et plus particulièrement un niveau de diplôme pour les premiers, acquérir des connaissances pour les seconds et acquérir une expérience professionnelle pour les derniers.

Tout d'abord, trois reprenants envisagent la reprise d'études dans l'idée de valider un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu avant l'interruption des études. Le contenu même des études n'est pas primordial, ils souhaitent avant tout obtenir un diplôme de niveau bac+3 ou bac+5 pour intégrer le marché du travail. Alors que l'une des reprenantes dans ce cas envisage son insertion professionnelle sans exigence quant au métier qu'elle trouvera et préfère privilégier sa vie personnelle, une autre juge que le contenu du diplôme importe peu, elle privilégie le niveau du diplôme et les expériences professionnelles parallèles pour trouver un emploi qui lui correspond. Pour cette dernière comme pour d'autres, valider un diplôme de fin de cycle (bac+3 ou bac+5) et également une manière d'aller au bout d'un cursus. Enfin, la dernière personne dans cette situation sait exactement le métier qu'elle souhaite exercer depuis longtemps et souhaite valider le niveau de diplôme nécessaire pour entrer dans l'école de son choix.

*Au niveau de ma motivation c'est différent. Pendant mes deux premières années de droit, je faisais du droit mais je ne savais pas où ça me mènerait. Maintenant je ne sais pas dans quoi je travaillerai mais ce que je sais c'est que je veux un diplôme à Bac+3 ou si je peux bac+5 car je veux travailler donc il faut que je me bouge pour valider mes années. Ma priorité maintenant c'est de travailler bientôt pour profiter de ma vie de famille. (Mélanie - L2)*

*En reprenant des études il y avait aussi l'envie de finir quelque chose. Avec un master 1 je me disais que ce serait bien d'avoir un master 2. Ça peut peut-être me permettre d'accéder à d'autres boulots avec un bac+5. Pour être honnête ce qui m'intéresse c'est pas trop les cours, c'est un peu dommage de penser comme ça mais ce que j'attends c'est le diplôme et le stage. Je vais avoir 25 ans l'année prochaine, j'ai envie d'avoir une vie plus stable. Je me dis je ne vais pas m'arrêter au M1 je vais aller jusqu'au bout. Je suis une élève sérieuse, je vais aller aux cours mais ma motivation elle n'est pas vraiment pour la connaissance que va m'apporter la formation mais plus pour la validation du diplôme et pour le stage qui me motive vraiment. (Justine - M1)*

*Pour moi c'était indispensable d'avoir un master 2 car mon but c'est d'avoir le diplôme de notaire et pour intégrer le CFPN il faut avoir un master 2. C'était une étape obligatoire. Quand j'ai arrêté mes études après le M1 je savais que je reprendrai un Master 2 un jour. Depuis le début je voulais finir mon cursus universitaire et je considère qu'il s'arrêtera le jour où j'aurai le diplôme de notaire. (Solène - M2)*

<sup>17</sup> Dubet F., Dimensions et figures de l'expérience étudiante dans l'université de masse. In : Revue française de sociologie, 1994, 35-4. Monde étudiant et monde scolaire, p512.

Pour d'autres reprenants, la reprise d'études est l'occasion d'acquérir des connaissances théoriques qui, selon eux, légitimera leur place ou leur entrée sur le marché du travail. Certains insistent sur la spécialisation dont ils avaient besoin pour se sentir légitimes pour chercher un emploi.

*Avec le stage, le bénévolat pendant mon année de coupure je voyais bien qu'il fallait que je reprenne un master 1 pour apprendre beaucoup de choses. Car malgré mes quelques expériences professionnelles, en Master 1 j'ai appris beaucoup de choses. Je ne suis pas du tout revenu en arrière en refaisant un master 1. Pour chercher l'entreprise pour faire mon alternance de Master 2 je me suis sentie plus sûr de moi, plus légitime par rapport à mes compétences, ce que je pouvais apporter. (Thomas – M1)*

*Je pouvais voir des choses en cours qui reflétaient ce qui se passait en entreprise et d'autres choses qu'on n'avait pas en entreprise. Je me suis dit que je pouvais être actrice dans l'entreprise, que je pouvais mettre des choses en place, que c'était légitime du fait que je l'ai appris en Licence. Avec la Licence j'ai gagné en confiance en moi et j'en avais besoin. Avant, même s'il y avait des choses que je voulais mettre en place j'étais moins sûre de moi, moins apte à les proposer même si c'était des choses bien. Je prends plus les devants qu'avant maintenant. (Aurélié – LP)*

*J'avais très envie de me spécialiser car la Licence en commerce international c'est joli mais ça ne veut pas dire grand-chose en terme de compétences, ça reste très général. Je voulais me spécialiser en Ressources Humaines ou en import-export. (Lucie – M1)*

Enfin, de nombreux jeunes reprenants envisagent la reprise d'études comme un moyen d'acquérir une expérience professionnelle qui leur permettra de faciliter leur intégration sur le marché du travail. Lors de leurs premières recherches d'emploi pendant l'interruption de leurs études ils ont été confrontés à des critiques à l'égard du manque d'expériences professionnelles dont ils pouvaient justifier. Ces reprenants envisagent la reprise d'études en priorité en alternance, voire avec un stage long pour se construire une expérience conséquente à valoriser sur le marché du travail.

*Ce qui m'a été reproché quand je suis sortie avec ma Licence c'était que je cherchais du travail sans expérience. J'avais des compétences mais pas d'expérience et ça bloquait. C'est ça qui m'a poussé à reprendre les études, et en alternance. Pendant mon année de coupure j'ai envoyé 500 CV pour une seule réponse positive alors que je répondais à des offres qui correspondaient à mes compétences mais ils demandaient à chaque fois de l'expérience, 2 ou 3 ans, ils ne cherchaient pas des experts mais pas non plus des personnes sans aucune expérience. Ça m'a frustrée parce que j'avais qu'une envie c'était de travailler et de montrer ce que je pouvais faire. Finalement le Master avec le stage et l'alternance c'est surtout un moyen d'avoir une expérience supplémentaire. (Lucie – M1)*

*J'ai réussi à avoir le M2 gestion fiscale en alternance, c'est celui que je visais en sortant avec mon premier M1. Après cette année sabbatique j'ai eu 25 ans, je me suis dit qu'il était temps de commencer à voir le bout du chemin, de commencer à avoir la pratique du droit fiscal et il n'y a rien de mieux pour ça que l'alternance. Je vais en ressortir avec une expérience professionnelle solide, c'était mon premier choix l'alternance. C'était déjà le cas après mon premier M1 mais peut-être pas pour les mêmes raisons. A l'époque c'était plutôt pour l'aspect financier. (Thomas – M1)*

La projection dans l'avenir des jeunes reprenants, en lien avec leur insertion professionnelle à court ou moyen terme est très présente. Quelles que soit les raisons qui les ont amenés à reprendre une formation, tous savent davantage pourquoi ils sont à l'université et leur rapport aux apprentissages en est considérablement changé. Qu'ils reprennent les études pour valider un diplôme, acquérir des connaissances ou une expérience, tous savent plus qu'avant ce qu'ils attendent de la formation et ressentent une motivation accrue pour s'investir dans les études. Les termes de « maturité » et l'expression « se donner les moyens » sont très souvent évoqués pour synthétiser leur nouveau rapport aux études et à leur avenir personnel et professionnel.

Poursuivons en recherchant la dimension de vocation dans le rapport des jeunes reprenants à leurs études. Cette dimension, présente dans le discours de sept des individus interrogés sous la forme d'un intérêt intellectuel pour les cours qu'ils suivent est toutefois très souvent mineur par rapport à celle de projet. Florian Olivier a montré dans ses travaux que les étudiants en économie, gestion et droit se démarquaient des autres par la faible place accordée à la posture hédoniste dans laquelle « les études doivent prioritairement servir à découvrir plus en profondeur un domaine qui nous passionne »<sup>18</sup> et ce que ce soit en début ou en fin de cursus universitaire. Les jeunes qui reprennent des études après une interruption, même courte, au sein de ces mêmes disciplines nous semblent encore plus éloignés de cette posture.

Enfin, la dimension d'intégration est évoquée en creux par les jeunes reprenants au sein de nos entretiens. Cette dimension s'exprime par la négative. Concernant le rôle de socialisation des études universitaires, la grande majorité opposent leurs motivations à celles des étudiants en continuité d'études : selon les reprenants, les étudiants en formation initiale privilégient la vie sociale que leur apportent les études. Eux, insistent sur le fait qu'ils ne viennent pas à l'université pour développer leur réseau amical ou pour avoir des activités de loisir avec les autres étudiants. Ils sont là pour obtenir un diplôme et/ou des compétences, des connaissances, une expérience professionnelle mais pas pour les « à côté ».

*Quand je suis arrivée en L1 j'avais trois ans de plus que les autres. On me dit que je ne suis pas très sociable mais je venais pour faire mes études, je vais en cours, je me concentre sur ça et je rentre. Si je ne me fais pas d'amis c'est pas grave. J'ai déjà des amis. Au final j'ai trouvé une fille qui a le même âge que moi, on est toujours ensemble, du coup je me suis quand même fait des amis. Mais il y a quand même une différence par rapport aux autres étudiants, surtout au niveau de la motivation. Avec ma copine qui a aussi repris des études, pour nous deux c'est clair et net il faut qu'on ait nos années, il est impensable qu'on redouble. La plupart des autres étudiants sont plus là pour être avec leurs potes que pour travailler. Ils arrivent en retard, ils sont pas motivés. Moi j'suis là pour faire des études, je ne cherche*

<sup>18</sup> Olivier F., « Le rôle attribué par les étudiants aux études : un utilitarisme dominant ? » Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs, n°17, 2018, p.243.

*pas à me faire des amis. Avant d'arrêter mes études, quand je suis arrivée à la fac à Montpellier à 18 ans je cherchais plus à voir comment ça se passe, à rencontrer du monde. Là je n'en ai pas besoin. (Agathe - L1)*

*Ce qui m'a un peu déçu en arrivant en Licence, même si c'est normal c'est que les autres étudiants pensaient surtout à faire la fête, ils arrivaient en cours complètement dégomés. Moi la première fois je n'ai pas pu suivre cette licence donc je considère que c'est une chance de pouvoir suivre cette licence et je trouvais qu'ils avaient parfois pas trop de respect pour les étudiants qui avaient vraiment envie de suivre les cours. (Ronan - LP)*

*Au début j'ai eu besoin d'une phase d'adaptation par rapport aux autres étudiants. Il a fallu que je me dise « tu redeviens un jeune normal ». Il y en a beaucoup qui découvrent la liberté, ils n'ont pas la même maturité. J'ai l'impression de savoir un peu plus ce que je veux. Beaucoup en Licence sont là parce que ça ne ferme pas de porte mais ils ne savent pas ce qu'ils veulent faire après. (Florent - L1)*

En résumé, on constate qu'aucune des personnes que nous avons interrogées ne rassemble simultanément les principes de projet, de vocation et d'intégration pour définir son rapport aux études. Une seule personne évoque la dimension d'intégration, qu'elle associe alors à celle d'intérêt intellectuel pour les études qu'elle prépare, mais sans avoir de projet d'études ou d'insertion précis. Les autres ne font pas référence qu'en creux à la dimension socialisatrice de l'université. Certains éprouvent même le besoin de tenir à distance les incitations à l'intégration dans la vie universitaire, privilégiant le recentrage sur soi et sur ses études. Finalement, au sein de notre échantillon on peut distinguer deux groupes : d'une part huit jeunes reprenants dont le discours a pour seule dimension celle de projet et, d'autre part, sept qui associent le projet et la vocation, même si celle-ci reste mineure. Les premiers ont repris leurs études pour valider un diplôme et plus particulièrement un niveau de diplôme ou pour acquérir une expérience via l'alternance ou le stage. Les autres attendent également de cette reprise d'études qu'elle leur permette de disposer d'un diplôme pour entrer ou évoluer sur le marché du travail mais trouvent également un intérêt intellectuel certain pour la formation qu'ils suivent. Enfin deux étudiants de notre échantillon ne disposent d'aucun des trois principes que nous avons évoqués. La reprise de leurs études s'est faite sans qu'ils y réfléchissent vraiment, le plus souvent suite à une injonction de la part de l'entourage.

Finissons l'analyse des entretiens par la perception qu'ont les reprenants de leurs parcours dits non-traditionnels. Cette perception est un facteur important de la capacité des personnes à valoriser leurs expériences et la dimension atypique de leur trajectoire. Nous allons distinguer trois étapes au cours desquelles la question de la non-linéarité du parcours des personnes s'est posée : la candidature en reprise d'études, le déroulement de la formation et l'intégration sur le marché du travail.

Lors de la candidature à la formation en reprise d'études, les reprenants qui souhaitaient accéder à une formation pour laquelle ils n'avaient pas un accès de plein droit ont dû expliquer, sinon justifier l'interruption de leurs études et les activités qu'ils avaient eues pendant cette période. Alors que, nous le verrons, la majorité des reprenants considèrent que la dimension atypique de leur parcours a été un atout pour candidater, quelques uns ont rencontré des obstacles, notamment pour l'accès aux Licences générales sélectives. Ces formations étant peu professionnalisantes, elles cherchent à intégrer des étudiants au parcours scolaire classique, les expériences professionnelles n'y sont pas recherchées. C'est ainsi que les personnes qui interrompent leurs études et souhaitent ensuite intégrer une formation de bac+1 peuvent avoir des difficultés à candidater une ou deux années plus tard à l'entrée en formations sélectives car les procédures d'admission<sup>19</sup> ne permettaient pas jusque-là aux candidats de justifier le caractère non linéaire de leur parcours.

*J'ai re-postulé à Toulouse dans des DUT en communication mais avec le système APB on ne pouvait pas vraiment justifier ses candidatures. Ils reprenaient seulement les notes que j'avais eu à la fac mais avec des zéros parce que j'ai arrêté en cours d'année. J'aurais voulu pouvoir expliquer pourquoi j'avais arrêté la fac, que j'avais passé des concours, que j'avais été prise dans une école privée, que j'ai cherché une alternance, que finalement j'ai travaillé... mais là en fait sur APB ça faisait un trou d'un an, ils ont dû se dire que je n'avais rien foutu. Je m'en doutais, du coup j'ai été prise nulle part. (Agathe - L1)*

*« Comme j'ai refusé mes vœux dans APB la première fois j'étais la deuxième fois considéré comme un nouveau sortant du bac donc je n'ai pas été pénalisé mais j'aurais sans doute été pénalisé si j'avais demandé une formation sélective, il aurait fallu que je justifie de ce que j'avais fait pendant un an et c'était pas possible avec APB. » (Florent - L1)*

Ceux qui ont repris leurs études en Licence Professionnelle et en Master semblent avoir davantage réussi à valoriser leur parcours lors de leur candidature. La plupart considèrent même que la multiplicité de leurs expériences scolaires, personnelles et professionnelles a été un atout.

*En entretien on m'a demandé ce que j'avais fait pendant deux ans car je l'avais mis en avant sur le CV. Ça n'a pas eu l'air de gêner que je fasse deux ans de pause. Ce qui les intéressait c'était de savoir ce que j'avais pu en tirer. Je pense que ça a été valorisé parce que je l'ai valorisé, j'avais mis en avant dans mon dossier les éléments qui pouvaient être intéressants pour le Master. Ça a dû jouer. J'ai eu pendant ces deux années à gérer des situations difficiles et très différentes. Par exemple un élève venait de Syrie et avait traversé la méditerranée pour arriver en France. J'ai approché des profils variés et qui pouvait correspondre par rapport à la notion de droit international à des choses qu'on étudierait dans le master que je visais. Tout ça je l'ai expliqué. (Ghuillem - M1)*

<sup>19</sup> La procédure APB et la première année de la procédure Parcoursup. En 2019, une fiche personnalisée permet aux candidats d'expliquer et de valoriser leur parcours s'ils sont en réorientation ou en reprise d'études. Une rubrique "vos activités et centres d'intérêt" a également été ajoutée qui permet de faire figurer les expériences professionnelles, les pratiques sportives et culturelles ou l'engagement associatif...

*J'ai rencontré la responsable de la Licence lors des journées portes ouvertes on a eu un entretien elle m'a dit je vais réfléchir je vais étudier votre dossier et c'est comme ça que ça s'est passé. Elle a vu que je devais avoir des capacités, l'entretien s'était bien passé. A mon avis le fait d'avoir interrompu mes études ça a été un avantage au moment de l'entretien parce que j'étais beaucoup plus mature dans le sens où le fait de côtoyer le monde du travail, de quitter le cadre scolaire. Ça a plutôt été un entretien d'adulte à adulte que d'un étudiant qui candidate pour quelque chose, c'était plus une discussion qu'un entretien de sélection. (Raphaël – L3)*

*En entretien je savais que les questions qu'on allait me poser c'était mes notes à Paris 11 qui étaient moyennes et mon année de coupure. Du coup j'ai réfléchi sur ça et je me suis rendu compte que ces notes moyennes c'était parce qu'il y avait une absence de projet professionnel et j'ai fait cette année de coupure pour construire ce projet professionnel. J'ai essayé de montrer ce cheminement. L'année de coupure, même si elle m'a été imposée elle a été plus que bénéfique parce que j'ai eu une réflexion sur mon projet. Et pour que ce cheminement soit valorisé il fallait que j'ai de bons résultats à Toulouse en M1. J'ai eu mention bien en M1, dans le top 15 des meilleurs élèves. Je n'ai eu aucun problème pour trouver mon M2. J'ai passé pas mal d'entretiens, j'ai été accepté à plusieurs, j'ai pu avoir le choix donc ça a montré qu'au final cette année de coupure a été bénéfique. (Thomas – M1)*

Les entretiens réalisés avec des acteurs institutionnels de l'Université ont par ailleurs montré en quoi l'intérêt des enseignants pour recruter ce public varie fortement selon le niveau et le domaine de formation concernés. En gestion, marketing, ressources humaines (notamment en Licence Professionnelle et en Master), les expériences professionnelles et les compétences extra-scolaires sont souvent valorisées. La coexistence de publics aux profils variés au sein d'une même formation doit toutefois toujours être mesurée : « la formation doit répondre aux attentes de chacun, aux jeunes en continuité d'études et aux adultes qui reprennent avec une expérience professionnelle importante. Avoir ces deux publics dans la même formation c'est intéressant mais pas forcément facile, il faut construire une formation qui répond aux attentes de chacun, et ces personnes n'ont souvent pas les mêmes besoins ». En droit, les enseignants craignent souvent que le niveau des personnes en reprise d'études ne soit pas suffisant : « Les études de droit nécessitent que l'on ait des connaissances fraîches, le droit change tellement, il faut sans cesse se mettre à jour. Quand on a arrêté les études de droit, on peut avoir des difficultés par rapport à la fraîcheur des connaissances. » explique un enseignant. Pourtant, les enseignants qui ont expérimenté l'intégration de personnes en reprise d'études au sein d'une formation, même très académique, reconnaissent l'intérêt d'avoir au sein du groupe « un étudiant plus mature, avec du recul et une façon plus concrète d'envisager les enseignements. »

La valorisation de compétences non académiques peut également être mise en œuvre par les étudiants dans le déroulement même de leur formation. Ainsi, dans leur rapport aux apprentissages, les reprenants indiquent en quoi l'interruption des études et les expériences personnelles ou professionnelles vécues pendant cette période les ont amenés à adopter de nouvelles méthodes de travail. Si pour certains il s'agit d'un atout, d'autres ont des difficultés à valoriser ces compétences méthodologiques et à réintégrer les études universitaires.

En terme d'organisation, de sens pratique, de nombreux reprenants indiquent qu'ils se sentent mieux armés pour gérer leur quotidien, l'activité professionnelle éventuellement exercée en parallèle et la charge de travail demandée par les études. A l'inverse, d'autres éprouvent des difficultés à retrouver les méthodes de travail universitaires qu'on leur demande de respecter, notamment en droit. Alors que la reprise d'études en Licence Professionnelle ou en Master de gestion, marketing semble permettre aux apprenants d'utiliser des méthodes plus pratiques qu'ils ont acquises dans le monde du travail, la reprise d'études en Licence générale et en Master de droit oblige les reprenants à se conformer à des méthodes universitaires strictes.

*Pendant l'année de Licence on a eu des TD où on devait travailler en groupe, on était quatre et je trouvais que les autres partaient dans tous les sens, ils oubliaient la consigne, moi ça me semblait plus évident. Quand on est resté dans le scolaire on a envie de tout mettre pour montrer qu'on sait, pour avoir la meilleure note possible alors qu'on ne répond plus à la consigne. J'arrive plus à analyser, à avoir du sens pratique, à aller plus directement à la réponse à la consigne. [...] Les autres étudiants quand on a des dossiers en groupe à faire ils s'y prennent au dernier moment. Ils se font tout une montagne de ce qu'il y a à faire, j'ai l'impression qu'ils ne savent pas traiter les priorités. J'ai toujours été quelqu'un d'organisé mais maintenant c'est mieux, j'arrive à repérer les priorités. J'arrive à prendre un peu de recul même si c'est dans l'urgence. Parfois même dans les travaux en groupe j'ai eu un rôle, pas de chef mais d'organisateur. Pour vous dire, en rigolant y en a même qui m'appelaient le papa. Ça arrive que certains viennent me voir pour me demander, et toi tu ferais comment ? Parfois ils me parlent de leur organisation, ils viennent me voir pour avoir un conseil. (Raphaël – L3)*

*Avoir arrêté les études ça m'a aussi obligé à m'assumer toute seule, pour les papiers, les impôts. Ça donne de la maturité aussi de tout prendre en charge. Les autres filles de la promo ont l'impression qu'on est né comme ça mais non, on a appris par la force des choses. Quand je suis sortie du bac je ne savais pas faire tout ça. On est plus autonome que les autres, on est plus dans la réalité. Ça nous donne une autre façon de voir nos études. (Agathe – L1)*

*Quand j'étais dans mon parcours scolaire avant de travailler en entreprise j'avais des méthodes de travail mais elles étaient beaucoup moins précises. Là en reprise d'études j'ai eu une meilleure structure dans l'organisation de mes cours. Je savais que j'allais être un peu perdue en début d'année parce que j'avais perdu l'habitude. Ça m'a forcée à mettre en place une organisation plus carrée et plus solide que ce que je faisais avant. Je savais que ça allait être une épreuve mentalement de me remettre à étudier, de refaire des exercices. Je savais que j'avais perdu l'habitude de faire ça. (Aurélié – LP)*

*Quand on rentre dans le monde du travail, qu'on entre dans la pratique on perd ce côté méthodologique et pédagogique du droit qu'on nous enseigne pendant notre cursus universitaire. C'est quelque chose qu'on perd assez vite donc ça a été un peu dur de retrouver ces méthodes au début. Ce que je faisais dans mon travail, les méthodes que j'ai apprises dans le monde du travail ne me servaient pas pour les cours, ce qu'on nous demande c'est très universitaire. Si j'avais pu faire ce Master 2 à la sortie de mon Master 1 ça n'aurait posé aucun souci, c'était la suite logique, j'étais formatée pour continuer. (Solène – M2)*

*J'ai eu l'impression finalement que tout était plus facile. Avec l'âge, la maturité, l'expérience, des problématiques juridiques me paraissent plus simple à comprendre, plus concrètes. Il y a deux ans tout me paraissait abstrait. Après, la méthodologie universitaire en droit est très spécifique. Pendant mon année de volontariat j'ai eu beaucoup de rapports, d'écrits à faire mais ce n'était pas avec la méthode juridique qu'on doit respecter dans le monde universitaire. Il a fallu que je m'y remette. (Alice – M2)*

*Ce que j'ai fait en tant que journaliste ça m'a servi au moins pour la culture générale. La culture générale c'est indispensable en droit au niveau des institutions et c'est un acquis que j'ai eu pendant le travail de journalisme. Après quand j'ai eu les premières notes je me suis dit « qu'est ce qui se passe ? », j'avais des notes moyennes plus mais pas aussi bien que ce que je pensais avoir. Il y a eu une vraie déception. Au bout d'un mois et demi je me suis dit il faut que je pense différemment, je ne suis plus journaliste, je ne suis plus un actif, je suis étudiant. Je vais mettre mon esprit critique de côté pour caricaturer et je vais réapprendre des choses. En droit il y a une méthode universitaire à respecter que j'avais plus et qu'il a fallu réapprendre. Il y a une méthodologie qu'enseigne chaque enseignant et il ne faut pas y déroger, je pouvais de toute façon pas apporter des façons de travailler que j'avais apprises ailleurs. C'est uniquement sur la partie culture générale qua ça m'a servi. (Pierrick – L1)*

Enfin, sur le marché du travail, les jeunes reprenants considèrent que, s'il est présenté de manière positive, un parcours d'études non traditionnel, alimenté par des expériences professionnelles et/ou personnelles peut toujours être un atout pour se démarquer auprès des employeurs. La valorisation de ces trajectoires sur le marché du travail doit toutefois faire l'objet d'un travail réflexif de la part des individus : il faut argumenter, établir des liens entre ses différentes expériences, montrer en quoi les employeurs peuvent trouver des ressources nouvelles en recrutant des personnes au profil singulier. Si aux yeux des employeurs avoir un parcours non conforme peut être un atout, parce qu'il permet de se distinguer des autres, de justifier de compétences particulières, il n'en reste pas moins important que cette non-conformité soit relativement réduite. L'écart à la norme attendue sur le marché du travail doit être maîtrisé et valorisé par les candidats pour qu'il soit reconnu par les employeurs. Le travail réflexif est le moyen adopté par les individus pour maîtriser et valoriser cet écart à la norme.

*Je ne sais pas si en terme universitaire l'interruption de mes études a été un atout mais dans ma recherche de stage ça a réellement été le petit plus qui fait la différence. J'ai été recrutée dans mon stage pour mon anglais et ma maturité et ça c'est en lien avec la pause pendant mes études, les expériences que j'ai eu à ce moment-là. (Claire - LP)*

*Je vais faire un stage de six mois en tant qu'assistante parlementaire au parlement européen à Bruxelles. J'ai décroché ce stage suite à des candidatures spontanées. Je connaissais quelqu'un qui travaille au parlement européen qui m'a expliqué le mode de fonctionnement des recrutements. J'ai été étonnée et très contente d'avoir ce stage. Je pense que mes deux masters, mes expériences en Allemagne et en Grèce et mon service civique ont joué. J'étais très motivée, j'ai beaucoup travaillé mes candidatures, mes entretiens. J'arrive à bien valoriser mon année de volontariat. J'avais d'autres expériences dans le juridique et avec le volontariat ça complète l'expérience professionnelle. (Alice – M2)*

*Je pense qu'il y a des employeurs qui aiment les parcours atypiques, les gens qui tentent des choses et d'autres qui pensent que je vais avoir des difficultés parce que je n'ai pas le bon parcours. Il faut que je trouve la bonne manière de leur présenter les choses. (Hugues – M1)*

## Conclusion

---

Comment définir le public en reprise d'études à l'université ? C'est la question initiale à laquelle notre étude a tenté de répondre en s'appuyant sur les données quantitatives et qualitatives relatives aux personnes inscrites à l'Université Toulouse Capitole. Pour commencer nos investigations nous avons fait le choix de prendre en compte le critère le plus large possible pour appréhender la question de la reprise d'études : avoir interrompu ses études initiales depuis au minimum une année avant de se réinscrire à l'université. Ce choix nous a permis de décrire le profil de ceux qui reprennent le chemin de la formation diplômante à l'université Toulouse Capitole, la variété de leur profil mais surtout de mesurer la place importante qu'occupe les jeunes qui ont interrompu leurs études pendant une courte durée au sein de cette population. Ce public, à la frontière entre une jeunesse en continuité d'études et ceux que la littérature sociologique nomme souvent les adultes à l'université, nous interroge sur l'évolution du rapport aux études, au fil des expériences personnelles et professionnelles que peuvent vivre les étudiants lorsqu'ils prennent du recul par rapport à leur parcours de formation. « Etre adulte n'est donc pas seulement une question d'âge ou de statut administratif, c'est aussi une question d'expérience »<sup>20</sup> Le terme atypique souvent employé en France pour désigner ces parcours les renvoie à une forme de marginalité par rapport à un type-idéal français de l'étudiant en continuité d'études à temps plein et en cours présentiel. La notion de parcours non traditionnel, présente dans la littérature sociologique étrangère renvoie quant à elle à un public dominant dans le passé (les étudiants traditionnels) et à des nouvelles formes en devenir.<sup>16</sup> Le caractère non traditionnel de ces parcours d'études, constituant donc aujourd'hui en France une forme de marginalité, amène les étudiants concernés à adopter une posture réflexive lorsqu'il s'agit d'expliquer, voire de justifier leur trajectoire et ainsi la valoriser.

<sup>20</sup> Charles N., Du public "adulte" à l'enjeu des parcours non traditionnels. Giret JF. ; Van de Velde C.; Verley E. (dir.). *Les vies étudiantes. Tendances et inégalités*, La Documentation Française, pp.263-275, 2016

Le développement des parcours d'études discontinus, par le développement par exemple de l'année de césure dans l'enseignement supérieur, la multiplication de formes hybrides d'enseignement impulsée par l'arrêté relatif au diplôme de Licence amèneront-ils les établissements d'enseignement supérieur et les employeurs à appréhender différemment l'accueil de ces publics ?

## Bibliographie

---

Borras I., Bosse N., « Les universités françaises à l'heure de la formation tout au long de la vie : une ultime chance d'ouverture aux adultes ? », *Formation emploi*, 138 | 2017, p.117-138.

Cam P., « Les interruptions d'études, entre flânerie ostentatoire et cursus canonique ? », *Formation emploi*, 66 | 1999, p.57-78

Charles N., *Enseignement supérieur et justice sociale. Sociologie des expériences étudiantes en Europe*, La Documentation Française, coll. « Etudes & recherche », 2015.

Charles N., « Du public "adulte" à l'enjeu des parcours non traditionnels. » in Giret JF. ; Van de Velde C.; Verley E. (dir.). *Les vies étudiantes. Tendances et inégalités*, La Documentation Française, p.263-275, 2016

Dubet F., « Dimensions et figures de l'expérience étudiante dans l'université de masse. », in *Revue française de sociologie*, 1994, 35-4. Monde étudiant et monde scolaire.

Erlich V., « L'identité étudiante : particularités et contrastes. » in Dubet F., Galland O., Deschavanne E., *Comprendre les jeunes*, PUF, p.121-140, 2004.

Fenouillet, « La place du concept de motivation en formation pour adulte », *Savoirs* 200/1 n°25, p9-46.

Maes R., Ba A., *La reprise d'études des adultes, entre normation et émancipation*, Collectif Formation Société Education Permanente – Cohésion Sociale, 2015

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, « La formation continue universitaire forme toujours plus de salariés », *Note d'Information DEPP*, n°27 - Octobre 2016.

Olivier F., « Le rôle attribué par les étudiants aux études : un utilitarisme dominant ? », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°17, 2018, p.243.

Rapport de l'IGAENR n°2014-061, *L'implication des universités dans la formation tout au long de la vie*, Juillet 2014.

Szymankiewicz C., « Universités : un nouveau modèle économique et pédagogique pour un développement effectif de la formation tout au long de la vie », in Lemistre P., Mora V. (Coord.), *Professionnalisation des publics et des parcours à l'université*, CEREQ Echanges, n°3, décembre, p. 121-129.

Van de Velde C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Presses Universitaires de France, 2008

Verdier E., « L'éducation et la formation tout au long de la vie : une orientation européenne, des régimes d'action publique et des modèles nationaux en évolution », *Sociologie et Sociétés*, Vol 40, n°1, printemps 2008.

Vertongen G., Bourgeoisv E., Nils F., de Viron F. et Traversa J., « Les motifs d'entrée en formation des adultes en reprise d'études universitaires », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 38/1 | 2009, p.25-44.

## Annexe

**Caractéristiques des jeunes en reprise d'études interrogés dans le cadre d'entretiens semi-directifs**

Prénom	Sexe	Diplôme préparé en reprise d'études		Modalités d'enseignement	Diplôme préparé avant l'interruption des études	Motifs d'interruption d'études		Situation pendant reprise d'études	Durée d'interruption d'études
Thomas	Homme	Master 1	Droit	Présentiel sans aménagement	Master 1	Subie	Refus candidature formation	Stage - voyages - emploi	1 an
Raphaël	Homme	Licence 3	Gestion	Présentiel sans aménagement	DUT	Subie	Difficultés familiales	Emploi	1 an
Paul	Homme	Master 1	Gestion	Alternance	Licence Professionnelle	Choisie	Voyager - progresser en anglais	Voyage - emploi	2 ans
Ronan	Homme	Licence Professionnelle	Administration et Communication	Présentiel sans aménagement	BTS (non validé)	Subie	Echec diplôme préparé	Emploi	1 an
Mélanie	Femme	Licence 2	Droit	A distance (aménagement chargée de famille)	Licence 2 (non validée)	Choisie	Temps de réflexion	Service civique	1 an
Alice	Femme	Master 2	Droit	Présentiel sans aménagement	Master 2	Choisie	Temps de réflexion	Service civique	1 an
Gaëtan	Homme	Master 1	Droit	Présentiel sans aménagement	Licence 3	Subie	Difficultés familiales	Emploi	2 ans
Pierrick	Homme	Licence 2	Droit	Présentiel sans aménagement	Licence 1	Choisie	Opportunité d'emploi	Emploi	2 ans
Solène	Femme	Master 2	Droit	A distance (emploi à temps plein en parallèle)	Master 1	Subie	Refus candidature formation	Emploi	1 an
Hugues	Homme	Master 1	Gestion	Présentiel sans aménagement	Licence Professionnelle	Choisie	Temps de réflexion	Bilan d'orientation	1 an
Romuald	Homme	Licence Professionnelle	Gestion	Alternance	BTS	Choisie	Fin de parcours : insertion professionnelle	Emploi	2 ans
Aurélie	Femme	Licence Professionnelle	Gestion	Alternance	BTS	Choisie	Fin de parcours : insertion professionnelle	Emploi	2 ans
Maud	Femme	Licence Professionnelle	Administration et Communication	Présentiel sans aménagement	BTS	Subie	Refus candidature formation	Voyages	1 an
Agathe	Femme	Licence 1	Administration et Communication	Présentiel sans aménagement	Licence 2 (non validée)	Subie	Refus candidature formation	Emploi	1 an
Lucie	Femme	Master 1	Gestion	Présentiel sans aménagement	Licence 3	Subie	Refus candidature formation	Emploi	1 an
Justine	Femme	Master 1	Administration et Communication	Présentiel sans aménagement	Master 1	Choisie	Temps de réflexion	Voyages - emploi	1 an
Florent	Homme	Licence 1	Administration et Communication	Présentiel sans aménagement	Baccalauréat	Choisie	Travailler dans l'associatif	Service civique	1 an
Claire	Femme	Licence Professionnelle	Gestion	Alternance	DUT	Subie	Refus candidature formation	Voyages - emploi	1 an